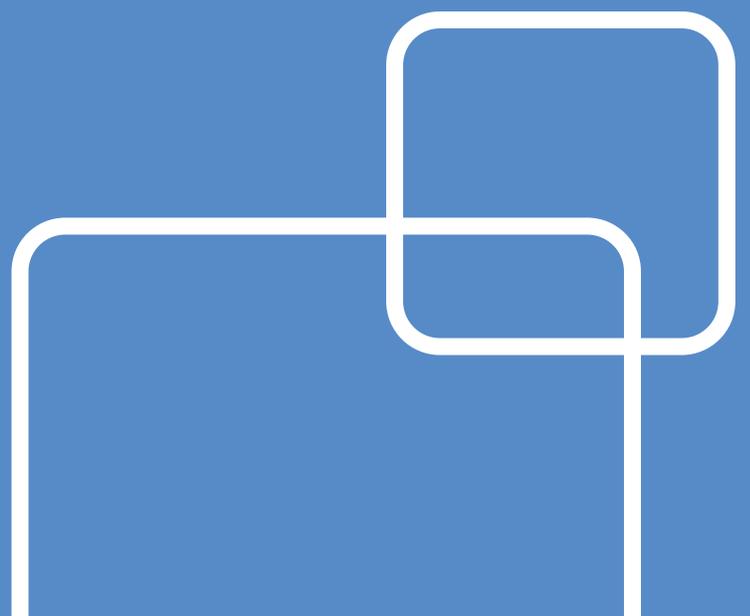


19 Rapport 20 annuel



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC



Raison d'être

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du *Code des professions*, d'assurer la protection du public.

Mission

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.

Vision

En accord avec sa mission, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec entend être un acteur incontournable en matière d'intervention auprès des personnes en difficulté d'adaptation, et ce, tant par ses prises de position que par la qualité des interventions des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Valeurs

Le personnel de l'Ordre, de même que les administrateurs, ont identifié les valeurs que nous voulons appliquer comme organisation aux décisions à prendre et aux actions à poser dans le cadre du travail accompli, et ce, afin de réaliser notre mission. Elles deviennent des points de repère permettant d'évaluer ce qui est considéré comme acceptable dans l'exercice de nos fonctions respectives.

Les valeurs identifiées sont les suivantes:

Le respect signifie la considération pour chacune des personnes avec qui nous interagissons. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.

L'engagement se manifeste par une implication individuelle à la réalisation de la mission de l'Ordre. Cela se traduit par l'utilisation des compétences de chacun afin d'offrir des services de qualité. Il suppose la responsabilité de son développement et sa disponibilité.

La solidarité s'observe par la sensibilité aux besoins des personnes en difficulté d'adaptation ainsi que dans la qualité du travail d'équipe au sein de l'organisation. L'entraide et la collaboration en sont les principales manifestations. Elle suppose à la fois le souci de l'autre et celui du projet commun.

L'intégrité demande d'agir sans compromis dans l'intérêt de notre mission. Elle se démontre par l'honnêteté, la rigueur et la transparence. Elle suppose de respecter nos engagements et d'être responsable de nos paroles et de nos actes.



Table des matières

Lettres de présentation	6
Rapport du président	7
Rapport de la directrice générale et secrétaire	10
Prix et bourses de l'Ordre	12
Rapport des activités du conseil d'administration	14
Message des administrateurs nommés	21
Rapport des activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	22
Rapport des activités du comité exécutif	23
Rapport des activités du comité de gouvernance	25
Rapport des activités du comité des ressources humaines	26
Personnel de l'Ordre	27
Bureau du syndic	29
Comité d'inspection professionnelle	32
Conseil de discipline	36
Comité de révision des plaintes	40
Conseil d'arbitrage des comptes	40
Usurpation de titre et exercice illégal	41
Exercice en société	41
Admission à la pratique	41
Comité de la formation	46
Activités de formation continue	48
Comité de la médiation familiale	50
Autres comités de l'Ordre	51
Renseignements généraux	54
Inscription au tableau au 31 mars 2020	55
États financiers	59

Lettres de présentation

Québec, novembre 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M^{me} Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, novembre 2020

M^{me} Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps. éd

Montréal, novembre 2020

D^r Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps. éd.

Rapport du président

Il me fait plaisir, en qualité de président de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, de présenter un bilan des réalisations du conseil d'administration et des activités de représentation de l'Ordre auprès de ses partenaires et du public.

C'est sous le signe de l'adaptation aux changements que cette dernière année s'est terminée au 31 mars 2020, en pleine pandémie reliée à la COVID-19. Étant des professionnels spécialistes des difficultés d'adaptation, l'équipe de l'Ordre incarne bien la raison d'être des psychoéducateurs et psychoéducatrices et est outillée pour faire face aux changements. Les activités de cette année ont donc permis de mettre en valeur les capacités adaptatives des membres du conseil d'administration et de l'équipe de la permanence, comme en témoignent nos réalisations.

Dans un premier temps, le conseil d'administration a accueilli 3 nouveaux membres, soit un membre psychoéducateur élu, M. Félix David L-Soucy, et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, soit M^{me} Nicole Lépine et M. Jean Vachon. Leur intégration s'est faite selon les règles de gouvernance établies et leur apport, avec leur regard neuf, contribue à renforcer la rigueur de nos travaux.

Ensuite, l'équipe de direction s'est transformée au cours de la dernière année avec l'arrivée de M^e Sonia Godin, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, et celle d'Isabelle Legault ps. éd., à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique. Le recrutement pour pourvoir ces deux postes s'est mené promptement, témoignant de l'attrait de l'Ordre à titre d'organisation en bonne posture, tant sur le plan financier que comme employeur. Ayant joint les rangs de l'Ordre au cours du deuxième trimestre 2019-2020, M^e Godin a su rapidement mettre à profit son expertise de plus de 20 ans dans le système professionnel et se familiariser avec notre profession. Ainsi, plusieurs politiques et documents d'encadrement ont été ajustés ou développés afin d'optimiser le fonctionnement et la gouvernance de l'Ordre.

D'ailleurs à cet effet, les membres du conseil d'administration se sont impliqués de façon assidue et engagée dans la mission de protection du public de l'Ordre tout en veillant à ce que l'Ordre soit géré de façon efficiente. Considérant l'envergure des dossiers sur lesquels se penchent les membres du conseil d'administration et la préparation requise pour prendre des décisions éclairées, nous avons entrepris une démarche de révision de la rémunération des administrateurs de l'Ordre. Cette réflexion a été confiée à un comité ad hoc, indépendant du conseil d'administration. Celui-ci s'est penché sur la somme de travail associée à la participation à un conseil d'administration et a effectué un étalonnage de la rémunération accordée aux personnes ayant des contributions similaires au sein du système professionnel. Le comité a également considéré l'équité interne dans son analyse de la situation, prenant en compte la rémunération octroyée pour la participation à différents comités de l'Ordre. Les résultats de cette démarche seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle 2020 de l'Ordre.

Positionnements et partenariats : Contribuer à la qualité des services offerts aux personnes vulnérables

Plus que jamais, l'interdisciplinarité est essentielle dans l'intervention auprès des personnes vulnérables, et ce, tout particulièrement dans le contexte de changements aussi importants que ceux que nous avons collectivement vécus. En ce sens, l'Ordre a mené plusieurs projets pour veiller à ce que les personnes vulnérables puissent recevoir les services de qualité qu'ils requièrent.

Tout d'abord, l'Ordre a collaboré avec ses partenaires siégeant à la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines (TODSMRH) pour faciliter l'appropriation des contenus du document *L'exercice de la psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent*, en assurant sa diffusion et en développant des outils d'appropriation. Ces outils synthétisent le contenu en quelques pages et illustrent des cas concrets d'interventions, tant par la psychothérapie que par des approches types de professionnels, dont les psychoéducateurs et psychoéducatrices. Ces outils sont destinés aux professionnels, aux intervenants et aux décideurs et visent à vulgariser notamment la particularité de la psychoéducation.

En collaboration avec la TODSMRH, l'Ordre a participé à plusieurs démarches de représentation auprès des décideurs du réseau de la santé et des services sociaux pour insister quant à l'importance d'instaurer des conditions de pratique qui soutiennent les interventions des professionnels. En ce sens, en décembre 2019, l'Ordre a participé à une initiative menée par 8 ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines pour publier les résultats d'un sondage mené auprès des professionnels membres de ces ordres. Dévoilés en conférence de presse, les résultats ont non seulement été rapportés par les médias, mais ont également contribué à alimenter un dialogue avec le ministère.

Les réponses des psychoéducateurs et psychoéducatrices à ce sondage ont également été d'une grande utilité dans la préparation du mémoire de l'Ordre pour la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Si le mémoire a été déposé en janvier 2020, il a été présenté en audience seulement en mai 2020; l'année 2019–2020 a été marquée par le développement de ce positionnement. Groupes de discussion, sondages, entrevues individuelles, l'Ordre a misé sur la force collective et l'expérience de ses membres pour concevoir ses recommandations. Puisqu'ils

et elles sont en contact avec les jeunes et leurs familles dans tous les réseaux, les psychoéducateurs et les psychoéducatrices ont des perspectives qui, mises ensemble, ont permis à l'Ordre de partager une vision systémique de la problématique des jeunes en besoin de protection et de s'appuyer sur cette vision pour proposer ses recommandations qui, espérons-le, inspireront des changements dans l'ensemble du continuum de services pour les jeunes vulnérables et leurs familles.

La thématique du changement a également inspiré l'équipe de l'Ordre pour les Journées de la psychoéducation 2020. Les Journées de la psychoéducation, qui se déroulent en février chaque année, visent à faire connaître l'apport des psychoéducateurs et psychoéducatrices auprès du public. Événement virtuel à multifacettes : médias sociaux, vidéos, affiches visant à être installées dans les milieux de travail, invitation aux psychoéducateurs et psychoéducatrices à organiser des activités dans leur milieu et relations médias, les Journées de la psychoéducation ont visé cette année les proches des personnes vivant des difficultés d'adaptation. Une série de trois vidéos vulgarisant l'approche des psychoéducateurs et psychoéducatrices auprès des enfants, des adolescents et des adultes a obtenu une portée sur les réseaux sociaux de près de 150 000 personnes, une augmentation de 500 % par rapport à l'année précédente, et plusieurs entrevues médiatiques ont également permis de rendre la psychoéducation encore plus présente auprès du grand public.

L'exercice 2019–2020 s'est terminé dans une intense phase d'adaptation aux changements rapides et fréquents en lien avec la pandémie reliée à la COVID-19. Ces changements ont eu un impact sur la pratique des psychoéducateurs et psychoéducatrices qui ont dû adapter leurs façons de faire. La situation nous a permis de consolider différentes relations avec les cabinets ministériels des réseaux scolaires, de la santé et services sociaux et de la famille,

et de faire valoir encore davantage l'apport des psychoéducateurs et psychoéducatrices comme spécialistes des difficultés d'adaptation. D'autre part, certains projets de représentation ont été ralentis par la situation de crise reliée à la COVID-19; le projet autochtone, qui est en cours déjà depuis plusieurs années, est l'un d'eux.

Perspectives

La prochaine année sera marquée par une nouvelle planification stratégique. En effet, l'heure est au bilan pour relancer nos activités avec des objectifs qui s'appuient sur ce que nous avons bâti les dernières années. Évidemment, nous continuerons d'intervenir dans la sphère publique au regard d'enjeux qui touchent la clientèle des psychoéducateurs et psychoéducatrices et pour lesquels notre expertise est pertinente.

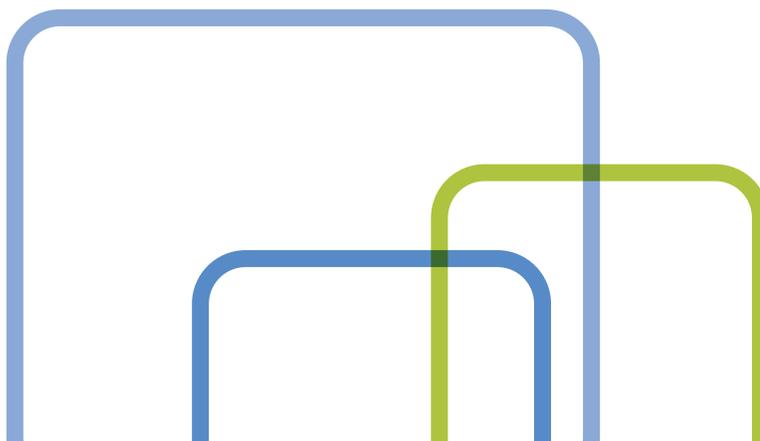
Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur soutien, particulièrement dans cette dernière année, marquée de grands changements.

Je remercie également les employés de la permanence qui se dévouent à incarner la mission de l'Ordre et qui ont su naviguer habilement dans une année remplie de nouveautés. Pour la réalisation de l'ensemble de ses activités, l'Ordre dépend également de la contribution d'un grand nombre de contractuels et de bénévoles, dont l'apport, bien que souvent discret, demeure essentiel pour déployer nos actions afin de réaliser notre mission. Je tiens également à remercier Dominique Auger qui, après plus de trois ans à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, nous a quittés dans les premiers mois de cette dernière année pour relever de nouveaux défis professionnels. Finalement, je lève mon chapeau à M^e Sonia Godin, directrice générale et secrétaire de l'Ordre depuis août 2019, qui a rapidement mis l'épaule à la roue pour entreprendre de nouveaux projets et veiller à mobiliser l'équipe.



Denis Leclerc, ps. éd.
Président



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Il me fait plaisir de faire état des activités réalisées par l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020. Il s'agit d'une année de transition pour l'organisation, considérant notamment l'évolution de l'équipe de direction avec l'arrivée d'Isabelle Legault, ps. éd., à titre de directrice de l'encadrement et du soutien de la pratique, ainsi que mon arrivée au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre pour les trois derniers trimestres de l'exercice.

Malgré des vacances de parfois plusieurs mois à certains postes au sein de la permanence au cours de l'année financière 2019–2020, l'Ordre a pu mener à terme de nombreux projets porteurs pour la qualité de la pratique des psychoéducateurs et psychoéducatrices et pour la reconnaissance de la profession.

Tout d'abord, l'Ordre a mis en ligne sa plateforme de formation continue : Canopée, le portail ps. éd. Investissement important en termes de ressources humaines et financières, la mise sur pied de cet outil qui deviendra un incontournable pour les psychoéducateurs et psychoéducatrices a nécessité un travail de longue haleine de la part de toute l'équipe et dont la comptabilisation des dépenses a débuté au cours de la dernière année et les revenus seront à apprécier au cours des prochains mois. Cette plateforme est dotée de fonctionnalités qui permettent aux utilisateurs d'avoir un accès unique et sécurisé à des activités de formation, et depuis peu, à leur dossier de formation continue.

En marge du lancement de l'outil, l'Ordre a également lancé un programme de formation continue bonifié de plusieurs formations en ligne et en webinaire, offertes par l'Ordre ou par des collaborateurs. Ces formations s'inscrivent dans la logique du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec*. Avec une formation initiale basée sur le référentiel de compétences et une formation continue qui s'appuie sur cette même classification, la profession poursuit sa consolidation en se basant sur ses forces et sa spécificité.

L'équipe de la formation continue a encore de nombreuses idées pour bonifier le programme de formation continue ainsi que la plateforme Canopée. À ce chapitre, nous vous invitons à surveiller les communications de l'Ordre dans les mois et même les années à venir !

Par ailleurs, au cours de la dernière année, l'Ordre a produit l'ensemble des livrables prévus à l'entente qu'il avait avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI). Cette entente visait le développement d'outils pour favoriser la reconnaissance d'équivalences pour les candidats à l'admission à la profession. Parmi ceux-ci, notons la production d'une série de capsules vidéo qui illustrent non seulement la pratique diversifiée des psychoéducateurs et psychoéducatrices, mais également les exigences de formation initiale ainsi que le processus d'admission par équivalence. Ces capsules sont des outils de communication précieux pour le rayonnement de la profession tant au Québec qu'à l'étranger.

À l'instar de toutes les organisations, les résultats du dernier trimestre ont été affectés par la pandémie reliée à la COVID-19. Ce grand bouleversement a amené l'Ordre à se concentrer sur la gestion des changements apportés par le confinement décrété par le gouvernement. L'équipe de la permanence a réorganisé ses activités rapidement et, pendant plusieurs semaines, a consacré toutes ses énergies à soutenir les psychoéducateurs et psychoéducatrices dans cette tempête sans précédent.

Pour ce faire, l'Ordre a mis en place différentes mesures d'atténuation pour ses membres, notamment concernant le paiement de la cotisation annuelle et le report de la date limite de déclaration de fin de période de formation continue. Une série d'outils d'information destinés aux membres pour intégrer les directives gouvernementales dans la pratique et dans le respect des obligations déontologiques ont été développés. Par exemple, notons la foire aux questions disponible sur le site Web de l'Ordre, les bulletins fréquents transmis par courriel et une série de fiches et feuillets développés pour intégrer les technologies de l'information et de la communication dans la pratique des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Pour mettre en valeur l'apport de la psychoéducation en cette situation de grands changements, l'Ordre a redessiné temporairement sa page Facebook destinée au grand public pour y diffuser des outils produits par des psychoéducateurs et des psychoéducatrices. Ces informations ont été partagées fréquemment au sein de plusieurs réseaux, contribuant à la visibilité de la profession.

Par ailleurs, considérant le déficit constant en ressources humaines en cours de l'année et la situation de crise sanitaire, et malgré tous les efforts investis par l'équipe, certaines activités ou projets n'ont pu être complétés aux échéances initialement prévues. Notons par exemple la production d'un nouveau site Web, le développement de certaines formations en ligne et la publication de normes et de lignes directrices. Mentionnons également la cohorte d'inspection de mars 2020 qui a dû être reportée de quelques semaines.

Sur le plan des activités régulières, l'équipe de la permanence a poursuivi des activités au regard de l'admission, de l'inscription au tableau des membres, des enquêtes et de la discipline. Les collaborations avec les partenaires ont été maintenues voir accrues considérablement en temps de pandémie et le service de réponse aux questions d'ordre déontologique des membres a doublé ses activités pour cette période.

Cette année de transition, qui combine une réorganisation des ressources humaines et le report de certaines activités, teinte positivement la situation financière de l'Ordre. Ces résultats favorables nous permettront de relancer nos activités régulières et nos projets non récurrents de développement au cours des prochains mois.

Je tiens à remercier l'équipe de l'Ordre que j'ai le plaisir de côtoyer depuis peu dont j'apprécie chaque jour l'engagement, le dynamisme et la créativité. Je remercie aussi les membres de l'Ordre qui s'impliquent dans leur ordre professionnel : vous faites la différence. Mes remerciements également aux administrateurs du conseil d'administration pour leur accueil chaleureux et la confiance accordée. Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner ma précieuse collaboration avec monsieur Denis Leclerc, président de l'Ordre. Modèle d'engagement tant envers la profession, les instances que les partenaires, il m'accompagne généreusement et judicieusement dans mon nouvel univers professionnel.



M^e Sonia Godin,
Directrice générale et secrétaire



Prix et bourses de l'Ordre



PRIX GILLES- GENDREAU

Le prix Gilles-Gendreau 2019 a été remis à **Marie-Hélène Perreault, ps. éd.**, **Mylène Raymond, ps. éd.** et **Annie Robitaille, ps. éd.**, pour le projet « *Faire mieux, toujours mieux, pour les usagers* ».

Ce projet de collaboration interprofessionnelle consiste en des vidéos et des guides d'animation pour sensibiliser et informer les intervenants sur les bonnes pratiques professionnelles considérant l'expérience de l'utilisateur, notamment au regard des activités professionnelles suivantes :

- › La tenue de dossiers;
- › L'évaluation;
- › Le plan d'intervention interdisciplinaire;
- › La collaboration interprofessionnelle.

Sur la photo : Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre, Annie Robitaille, ps. éd., Mylène Raymond, ps. éd., et Marie-Hélène Perreault, ps. éd.

BOURSE JOCELYNE- PRONOVOST



L'Ordre a remis la bourse Jocelyne-Pronovost à **Alison Pellerin ps. éd.**, étudiante à la maîtrise en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



BOURSE MARCEL- RENOU

La bourse Marcel-Renou a été remise à **Colombe Lemire, ps. éd.**, étudiante au doctorat à l'Université du Québec à Trois-Rivières. La psychoéducatrice Colombe Lemire présente un riche parcours de clinicienne. Après une quinzaine d'années de pratique, principalement au CSSS de Bécancour-Nicolet/Yamaska, elle entreprend des études de cycles supérieurs en psychoéducation. C'est en constatant les nombreux défis que pose le transfert des connaissances produites par la recherche vers le terrain que l'arrimage de ces deux univers devient le leitmotiv de la suite de son parcours de maîtrise et de doctorat.

Sur la photo : Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre, et Colombe Lemire, ps. éd.



GRANDES CONTRIBUTRICES

Psychoéducatrice convaincue, **Josée Lehoux, ps. éd.**, a veillé à ce que les spécificités de la profession soient protégées, particulièrement au moment de reconnaître une équivalence de formation à une personne qui n'avait pas effectué le parcours habituel d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychoéducation. M^{me} Lehoux a en effet fait partie puis présidé le comité des admissions par équivalence pendant 12 ans.

Membre depuis pratiquement les tous débuts de l'Ordre et désirant s'impliquer au sein de son ordre professionnel, **Claire Jutras, ps. éd.**, a été nommée membre du comité d'inspection professionnelle par le conseil d'administration, le 23 novembre 2005. Elle en deviendra par la suite présidente en février 2010, et ce jusqu'à l'an dernier.

Sur la photo de gauche : Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre, Josée Lehoux, ps. éd. et Anne-Marie Pierrot, responsable des admissions par équivalence.

Sur la photo de droite : Claude Paquette, ps. éd., Claire Jutras, ps. éd. et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)



Le Mérite du CIQ est remis à une personne d'exception qui a joué un rôle déterminant pour la profession de psychoéducateur. Cette année, ce prix a été décerné à **Jean-Pierre Robin, ps. éd.**

Après un début de carrière dans le réseau public, il a fondé une firme privée offrant des services de psychoéducation à des personnes ayant vécu un traumatisme crânien, une dépression majeure, une douleur chronique suite à un traumatisme ou vivant avec un stress post-traumatique. Une entreprise qui poursuit sa mission depuis près de 20 ans et qui compte aujourd'hui près d'une trentaine de psychoéducatrices et psychoéducateurs. Actif non seulement dans la démocratisation de l'offre de service de la psychoéducation, Jean-Pierre Robin s'est impliqué dans la professionnalisation de la psychoéducation, en faisant partie, dès 1993, du conseil d'administration de l'Association des psychoéducateurs du Québec, et s'est impliqué au conseil d'administration de l'Ordre durant une période de plus de 15 ans. Il s'est aussi engagé au sein du Regroupement international sur le Processus de Production du Handicap (RIPPH) dont il assume la présidence depuis plus de deux ans.

Sur la photo : Marc Beaudoin, directeur général du CIQ, Jean-Pierre Robin, ps. éd., et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

Rapport des activités du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 11 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration veille à la surveillance générale de l'Ordre ainsi qu'à l'encadrement et la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec



Francine Boivin nommée en mai 2019 (2^e mandat)



Philippe Duby nommé en avril 2018 (1^{er} mandat)



Nicole Lépine nommée en mai 2019 (1^{er} mandat)



Jean Vachon nommé en octobre 2019 (1^{er} mandat)

Lucie Lacroix nommée en avril 2018 (1^{er} mandat) –
Démission le 9 septembre 2019

Les administrateurs et administratrices élus/es

Région 01
Bas-Saint-Laurent,
Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine,
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord



Denis Leclerc, ps. éd.,
Président réélu en
mai 2019 (3^e mandat)



Mireille Jean, ps. éd.,
réélue en mai 2018
(3^e mandat)

Région 02
Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches



Marc Bergeron, ps. éd.,
réélu en mai 2019
(4^e mandat)

Région 03
Mauricie et Centre-du-Québec



Brigitte Alarie, ps. éd.,
réélue en mai 2018
(4^e mandat)

Région 04
Estrie



Sarah Duford, ps. éd.,
réélue en mai 2019
(3^e mandat)

Région 05
Laval, Montréal



Josée Brouillard, ps. éd.,
réélue en mai 2018
(2^e mandat)

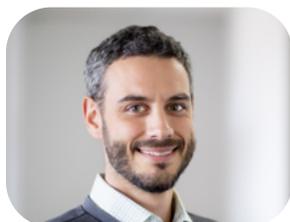


Monique Nadeau, ps. éd.,
réélue en mai 2018
(3^e mandat)



**Stéphanie Poissant,
ps. éd.,** élue en mai 2018
(1^{er} mandat)

Région 06
Laurentides et Lanaudière



**Benjamin Pierre
Rondeau, ps. éd.,** réélu en
mai 2019 (2^e mandat)

Région 07
Outaouais, Abitibi-
Témiscamingue
et Nord-du-Québec



Carl Bouchard, ps. éd.,
réélu en mai 2018
(2^e mandat)

Région 08
Montérégie



**Véronique St-Pierre,
ps. éd.,** réélue en mai 2019
(2^e mandat)



**Félix David L. Soucis,
ps. éd.,** élu par
les membres du conseil
d'administration en
juin 2019 (1^{er} mandat)

Rémunération des dirigeants

L'Ordre établit la rémunération des dirigeants en faisant preuve de responsabilité financière, d'équité et de cohérence au sein de l'organisation tout en reflétant le marché externe. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les indemnités versés au cours de l'exercice.

Le président, ainsi que la directrice générale et secrétaire reçoivent un salaire annuel¹. De plus, une contribution équivalente à 8 % de leur salaire est versée dans leur régime de retraite et ils bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la

prime est assumée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est fourni.

En 2019-2020, la rémunération du président et des directrices générales et secrétaires de l'Ordre s'établissait comme suit :

Rémunération des dirigeants 2019-2020

Nom	Fonction	Salaire ¹	Avantages imposables ²	Avantages non-imposables ³	Total
Denis Leclerc	Président	139 428,38 \$	4 375,33 \$	12 209,97 \$	156 013,68 \$
Dominique Auger	Directrice générale (1 ^{er} avril au 18 juin 2019)	43 999,52 \$	2 402,06 \$	2 642,04 \$	49 043,62 \$
Sonia Godin	Directrice générale (12 août 2019 au 31 mars 2020)	68 942,33 \$	4 853,81 \$	5 938,44 \$	79 734,58 \$

Président en poste au 31 mars 2020

Le président de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, Denis Leclerc, ps. éd., est élu au suffrage universel des membres. Il a été réélu pour un troisième mandat en mai 2019. Il occupe son poste à temps complet.

Directrices générales et secrétaires en poste au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020

Madame Dominique Auger, Adm. A. a été la directrice générale et secrétaire de l'Ordre du 1^{er} avril 2019 au 18 juin 2019 et occupait son poste à temps complet.

M^e Sonia Godin a intégré les fonctions de directrice générale et secrétaire de l'Ordre le 12 août 2019. Elle occupe ce poste à temps complet.

- 1 Le salaire du président et celui de la directrice générale et secrétaire sont définis par le conseil d'administration de l'Ordre selon la *Politique sur la rémunération du Président et du directeur général et secrétaire* adoptée le 15 septembre 2018.
- 2 Cotisations de l'employeur à l'assurance collective, RRQ et RQAP
- 3 Cotisations de l'employeur au régime de retraite et frais pour téléphone cellulaire

Administrateurs autres que le président

Les administrateurs élus autres que le président reçoivent des jetons de présence. Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec reçoivent de l'Ordre un jeton de présence équivalent à la différence entre le jeton qui leur est versé par l'Office des professions du Québec et celui qui est versé aux administrateurs élus. Les réunions du conseil d'administration se tiennent en dehors des heures régulières de travail, soit le samedi ou en soirée,

et les réunions des comités du conseil se tiennent sur les heures régulières de travail.

Pour l'exercice 2019-2020, le jeton de présence versé aux administrateurs élus était de 107.77 \$ pour les réunions du conseil d'administration et de 340.36 \$ pour les réunions des comités du conseil. Pour les réunions de quatre heures et moins, le jeton de présence était de 50 % des montants mentionnés précédemment.

En 2019-2020, la rémunération des administrateurs s'établissait comme suit :

Nom	Titre	Participation aux comités du conseil	Assiduité aux réunions du conseil et des comités	Rémunération globale
Mireille Jean	Administratrice élue		88 %	538,83 \$
Marc Bergeron	Administrateur élu	Comité exécutif Comité de gouvernance	88 %	3 153,95 \$
Brigitte Alarie	Administratrice élue	Comité exécutif, Comité des ressources humaines	100 %	3 996,32 \$
Sarah Duford	Administratrice élue	Comité des ressources humaines Comité de sélection pour le recrutement d'une direction générale	100 %	1 497,50 \$
Josée Brouillard	Administratrice élue	Comité des ressources humaines	100 %	1 103,26 \$
Monique Nadeau	Administratrice élue	Comité de gouvernance	100 %	2 178,22 \$
Stéphanie Poissant	Administratrice élue	Comité de gouvernance	100 %	2 178,22 \$
Benjamin Pierre Rondeau	Administrateur élu		100 %	646,60 \$
Carl Bouchard	Administrateur élu	Comité exécutif	88 %	2 867,47 \$
Félix David L. Soucis	Administrateur élu		100 %	431,07 \$
Véronique St-Pierre	Administratrice élue		75 %	538,84 \$
Francine Boivin	Administratrice nommée	Comité exécutif Comité des ressources humaines Comité de sélection pour le recrutement d'une direction générale	94 %	1 533,42 \$
Philippe Duby	Administrateur nommé		100 %	0 \$
Nicole Lépine	Administratrice nommée	Comité de gouvernance	100 %	545,14 \$
Jean Vachon	Administrateur nommé	Comité des ressources humaines	100 %	70,18 \$
Lucie Lacroix	Administratrice nommée (démission le 9 septembre-2019)		100 %	0 \$

Activités du conseil d'administration

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2019–2020, le conseil d'administration a tenu 6 séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

Considérant l'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie reliée à la COVID-19 et conformément aux autorisations ministérielles délivrées, l'assemblée générale des membres (AGA) de l'Ordre 2019–2020 s'est tenue le 30 octobre 2020 par le biais d'une vidéoconférence diffusée en ligne, préalablement convoquée et permettant aux membres de communiquer immédiatement entre eux. Les votes requis ont été recueillis de façon à préserver leur caractère secret (le cas échéant) et à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment.

Affaires légales et réglementaires

- › Adopté une résolution en vue de modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*;
- › Adopté le projet de rapport annuel 2018–2019;
- › Adopté le programme de surveillance générale 2019–2020 proposé par le comité d'inspection professionnelle;
- › Reçu les communications des rapports statutaires du bureau du syndic.

Affaires professionnelles, orientations et prises de position

- › Entériné le contenu et autoriser le dépôt du *Mémoire sur la trajectoire de services destinés aux enfants vulnérables et à leurs familles* élaboré par l'Ordre devant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- › Adopté ou révisé plusieurs politiques et documents d'encadrement dont les suivants :
 - *Lignes directrices sur l'évaluation de l'enfant présentant des indices de retard de développement*;
 - *Norme d'exercice sur la formation continue*;
 - *Lignes directrices sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications en psychoéducation*;
 - *Politique de cotisation, inscription au tableau des membres et frais exigibles*;
 - *Politique d'attribution des prix et bourses*;
 - *Politique d'accréditation à la médiation familiale*;
- › Convenu de tenir les prochaines journées de la psychoéducation les 10 et 11 février 2021 ou les 24 et 25 février 2021 et de maintenir une stratégie de contenu et de diffusion sur les réseaux sociaux.

Affaires administratives et financières

- › Révisé les prévisions budgétaires 2019–2020;
- › Adopté un ajustement de 11 \$ de la cotisation 2020–2021 – menant le montant de la cotisation à 570 \$ et ce, après consultation des membres avant et pendant l'AGA;
- › Adopté les états financiers vérifiés au 31 mars 2019;
- › Adopté les prévisions budgétaires 2020–2021 accompagnés de la clé de répartition des salaires;
- › Recommandé aux membres réunis en AGA le choix des auditeurs en vue de la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'année 2019–2020;

- Désigné M^e Sonia Godin, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, signataire des effets de commerce;
- Adopté l'augmentation des frais au Registre des droits acquis pour l'année 2020-2021 (augmentation de 5 \$);
- Adopté la politique de tarification des formations sur le portail de formation continue;
- Adopté la trousse média incluant les tarifs pour l'affichage de formations externes sur le portail Canopée;
- Ratifié la décision de la présidence et de la direction générale de reporter au 1^{er} juin 2020 l'inscription annuelle au tableau des membres et le paiement de la cotisation professionnelle en raison de l'état d'urgence sanitaire;
- Ratifié la décision de la présidence et de la direction générale de reporter au 1^{er} juin 2020 la fin de la période de formation continue en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Gouvernance et gestion des instances

- Adopté les délégations de pouvoirs au comité exécutif;
- Adopté l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle;
- Accueilli le 18 octobre 2019 monsieur Jean Vachon à titre d'administrateur nommé;
- Inclus une période de discussion à huis clos suivant chacune des rencontres en présentiel du conseil d'administration;
- Prolongé d'une année, soit au 31 mars 2021, la fin de sa planification stratégique, adopter le plan d'action 2020-2021 et débiter les démarches d'élaboration d'une nouvelle planification (création d'un comité, identification d'un expert, etc.);
- Modifié les règles de gouvernance relatives à la composition du comité des ressources humaines;
- Modifié les formulaires d'évaluation de performance du conseil d'administration;

- Adopté le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* de l'Ordre;
- Modifié la *Politique de rémunération des administrateurs*;
- Recommandé, sous réserve de l'approbation des membres lors de l'assemblée annuelle, la majoration du jeton de présence des administrateurs à compter de l'exercice financier 2021-2022 le tout suivant les recommandations d'un comité indépendant.

Élections et nominations à diverses fonctions, comités ou organismes:

- Élu Brigitte Alarie, ps. éd., Marc Bergeron, ps. éd., Carl Bouchard, ps. éd., et Francine Boivin au comité exécutif;
- Élu Brigitte Alarie, ps. éd., à titre de vice-présidente de l'Ordre;
- Délégué Denis Leclerc, ps. éd., président, Brigitte Alarie, ps. éd., vice-présidente et Isabelle Legault, ps. éd., directrice de l'encadrement et du soutien de la pratique comme représentants de l'Ordre au CIQ;
- Nommé Félix David L. Soucis, ps. éd., à titre d'administrateur du conseil d'administration, représentant la région 08 – Montérégie;
- Nommé Julie Globensky, ps. éd., présidente substitut au comité d'inspection professionnelle de l'Ordre;
- Nommé M^e Geneviève Roy, avocate, secrétaire substitut du conseil de discipline de l'Ordre;
- Nommé Érika Amsterdam, ps. éd., membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Nommé Nicole Lépine à titre de membre du comité de gouvernance;
- Nommé Jean Vachon à titre de membre du comité des ressources humaines;
- Nommé Nathalie Rondeau, ps. éd., et Josée Paradis, ps. éd. membres du comité des admissions par équivalence;

- Nommé Joanne Parent, ps. éd. et Sylvie Pelletier, ps. éd. à titre de membres du conseil d'arbitrage des comptes;
- Nommé Diane Bidégaré, ps. éd. à titre de déléguée au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et membre du comité de médiation familiale de l'Ordre;
- Nommé Louise Fleurent, ps. éd., à titre de syndic ad hoc pour agir dans le dossier 2019-011;
- Nommé Francine Dépelteau, ps. éd., Chantal Cloutier, ps. éd., Julie Globensky, ps. éd. membres du comité d'inspection professionnelle;
- Nommé Claude Paquette, ps. éd., au titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- Nommé M^e Maria Gagliardi, avocate, secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre;
- Nommé Louise Viau à titre de membre du comité de révision des plaintes de l'Ordre;
- Nommé Any Papazian, ps. éd., présidente du comité des admissions par équivalence de l'Ordre.

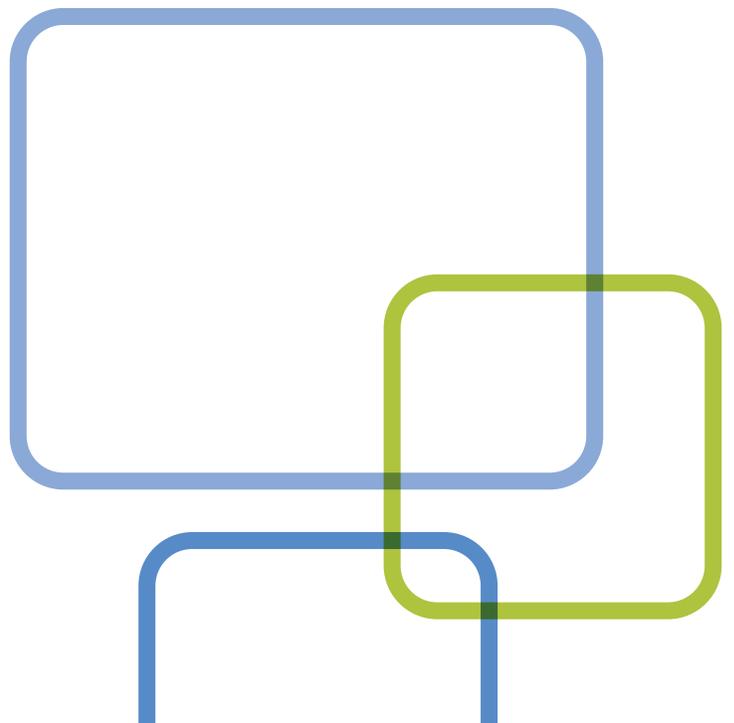
Prix et distinctions

- Décerné le statut honorifique de membre émérite à Jacques Dionne, ps. éd.
- Accordé le prix Gilles-Gendreau à Marie-Hélène Perreault, ps. éd., Mylène Raymond, ps. éd., et Annie Robitaille, ps. éd. pour leurs capsules *Faire mieux, toujours mieux pour nos usagers*;
- Soumis la candidature de Jean-Pierre Robin, ps. éd pour recevoir le prix Mérite du CIQ;
- Remis la Bourse Jocelyne-Pronovost à Alison Pellerin, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- Décerné la Bourse Marcel-Renou à Colombe Lemire, ps. éd., inscrite au doctorat en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Transmis une motion de félicitations au comité des psychoéducateurs du secteur personnes âgées pour le travail accompli.

Gestion des ressources humaines

- Adopté de nouvelles orientations en vue d'assurer une relève au bureau du syndic;
- Supervisé le processus d'embauche de M^e Sonia Godin, à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre (comité de sélection, firme de recrutement, nomination, etc.);
- Adopté la révision de la *Politique sur les règles concernant le bureau du syndic* (conditions de travail);
- Adopté les modifications apportées à la *Politique sur les conditions d'engagement des inspecteurs*;
- Adopté une nouvelle grille salariale applicable aux employés de l'Ordre à compter du 1^{er} avril 2020;
- Transmis une motion de félicitations à l'équipe de la permanence de l'Ordre pour le travail accompli lors de la mise en place de Canopée, le portail de formation continue de l'Ordre.



Message des administrateurs nommés

Pour garantir un regard externe dans les conseils d'administration des ordres professionnels, le *Code des professions* prévoit que le conseil d'administration d'un ordre professionnel comprend, outre les administrateurs élus parmi les membres de la profession, des administrateurs qui sont nommés par l'Office des professions du Québec.

La durée du mandat des administrateurs nommés correspond à celui des administrateurs élus. Ils exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que ces derniers. Le conseil d'administration de l'OPPQ compte quatre administrateurs nommés.

Les administrateurs nommés se sont impliqués dans différents comités du conseil d'administration, notamment au comité exécutif, au comité de gouvernance, au comité des ressources humaines et au comité de sélection de la directrice générale.

Au regard de leur expertise, les administrateurs nommés se sont rendus disponibles lorsque leur avis était requis que ce soit dans le cadre d'activités formelles ou de consultations ponctuelles.

En adéquation avec leur rôle, ils ont questionné et exprimé leur opinion sur les mécanismes de reddition de comptes, sur les suivis du plan d'action et les étapes de réalisation des différents projets.

Les administrateurs nommés ont été les témoins privilégiés de l'implication et du dynamisme de l'équipe de l'OPPQ. Ils ont maintenu une préoccupation constante pour la saine gouvernance et le respect de la mission de l'Ordre.

Malgré les contraintes inhérentes au contexte particulier, les administrateurs nommés sont confiants que l'OPPQ poursuivra la réalisation des projets et des actions qui lui permettent de remplir sa mission et d'assurer un support adéquat à ses membres au cours du prochain exercice.

Administrateurs nommés

Francine Boivin

Philippe Duby

Nicole Lépine

Jean Vachon

Rapport des activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé d'un administrateur nommé à partir d'une liste fournie par l'Office des professions, d'un ancien administrateur de l'Ordre et d'un membre ayant une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Le comité a la responsabilité d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur. Le comité peut formuler au conseil d'administration toutes les recommandations qu'il juge nécessaires en regard d'une enquête qu'il a effectuée ou d'un dossier lié à l'éthique et la déontologie pour lequel il a été mandaté par le conseil d'administration.

Tel que prévu à l'article 32, du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité a été formé par le conseil d'administration en début du présent exercice. Les membres sont nommés pour 3 ans. Au cours de l'année, le comité s'est réuni à deux reprises.

Afin de déterminer les règles et procédures encadrant le fonctionnement interne du comité le *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec*, a été rédigé par le comité. Ce règlement a été adopté le 17 octobre 2019.

Au cours de l'année 2019–2020, le comité n'a reçu aucune dénonciation quant à un possible manquement

aux normes d'éthique et de déontologie qu'un administrateur aurait pu commettre.

L'article 8.1 du *Règlement intérieur du comité* prescrit que celui-ci transmet annuellement au conseil d'administration, un rapport anonymisé de ses activités. Ce rapport fait notamment état :

1. du nombre de cas traités et de leur suivi;
2. des contraventions aux normes d'éthique et de déontologie constatées au cours de l'année;
3. des décisions rendues par le conseil d'administration;
4. des sanctions imposées.

De plus, il indique le temps consacré au traitement des dénonciations ainsi qu'à la rédaction des rapports.

Membres

Paule Lavoie, ps. éd., présidente,

Marie-France Langlois, CPA, CA, secrétaire,

Claudine Pelletier, ps. éd. (jusqu'au 5 juin 2019)

Érika Amsterdam, ps. éd. (depuis le 14 septembre 2019)

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé.

Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire de l'Ordre, ont pris connaissance des décisions du comité des admissions par équivalence, procédé à l'étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline et fait des recommandations au conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Au cours de l'année 2019-2020, le comité exécutif a notamment :

Délivrance de permis, d'accréditations et de gestion du tableau des membres

- › Approuvé la délivrance de permis et l'inscription au tableau de nouveaux membres, ainsi que la réinscription d'ex-membres;
- › Délivré, renouvelé et annulé des permis restrictifs temporaires (admissions par équivalence);
- › Octroyé des permis réguliers à des détenteurs de permis restrictifs temporaires;
- › Radié des membres pour différents motifs (suite à un non-paiement de la cotisation ou à un non-respect des exigences de l'Ordre);

- › Accordé des accréditations et des prolongations d'accréditation à la pratique de la méditation familiale;
- › Autorisé l'inscription ou la réinscription au tableau à des membres ayant des antécédents judiciaires (avec ou sans limitation d'exercice) après analyse de leurs dossiers respectifs;
- › Effectué des révisions de dossiers suite à des décisions rendues par le comité d'admission par équivalence;
- › Suspendu le déroulement d'un stage.

Affaires réglementaires

- › Imposé des formations et de la supervision à des membres conformément aux recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- › Imposé et levé des limitations d'exercice;
- › Référé un dossier au bureau du syndic;
- › Appuyé la création d'un groupe de discussion afin d'échanger sur la publication de l'historique disciplinaire et administratif au tableau des membres.

Affaires administratives et financières

- › Adopté les états des revenus et des dépenses mensuels tout au cours de l'année;
- › Approuvé les rapports de dépenses du président;
- › Recommandé au conseil d'administration l'augmentation des échelles salariales et jetons de présence, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021;

- Nommé les membres d'un comité ad hoc chargé de réviser la rémunération versée aux administrateurs lors des rencontres du conseil d'administration;
- Approuvé le versement au CIQ d'une cotisation spéciale pour la réalisation du *Projet Chantier 2020*;
- Recommandé au conseil d'administration un nouveau mode de financement et de diffusion de la *Revue de psychoéducation*;
- Recommandé au conseil d'administration la création d'un comité chargé de l'élaboration de la planification stratégique et de retenir les services d'une firme d'experts afin d'accompagner l'Ordre dans ce projet.

Affaires professionnelles

- Approuvé la création de capsules vidéos relatives au projet MIFI et autorisé l'embauche d'une firme de communications pour réaliser celles-ci;
- Recommandé au conseil d'administration d'adopter ou de modifier plusieurs politiques dont les suivantes :
 - *Politique d'attribution des prix*;
 - *Politique de cotisation et inscription au tableau des membres et frais exigibles*;
 - *Norme d'exercice sur la formation continue*;
 - *Politique sur le registre des droits acquis*.

Nominations et mandats divers

- Procédé à la nomination, ou renouvelé le mandat, des membres suivants sur le comité de dossier du magazine : Anne Poirier St-Onge, ps. éd., Sara Bouffard, ps. éd., et Fanny Montcalm, ps. éd.;
- Nommé Ginette Lajoie, ps. éd., Mélanie L'Heureux-Lapalme, ps. éd., Christelle Robert-Mazaye et Audrey McKinnon membres du jury des prix 2020;
- Nommé Mireille Jean, ps. éd., Dominique Trudel, ps. éd., et M^e Sonia Godin, membres du jury pour la bourse Jocelyne-Pronovost;
- Nommé Benjamin-Pierre Rondeau, ps. éd., Dominique Trudel, ps. éd., et M^e Sonia Godin, membres du jury pour la bourse Marcel-Renou;
- Recommandé au conseil d'administration de soumettre la candidature de Jean-Pierre Robin, ps. éd. au prix Mérite du CIQ.

Membres du comité exécutif

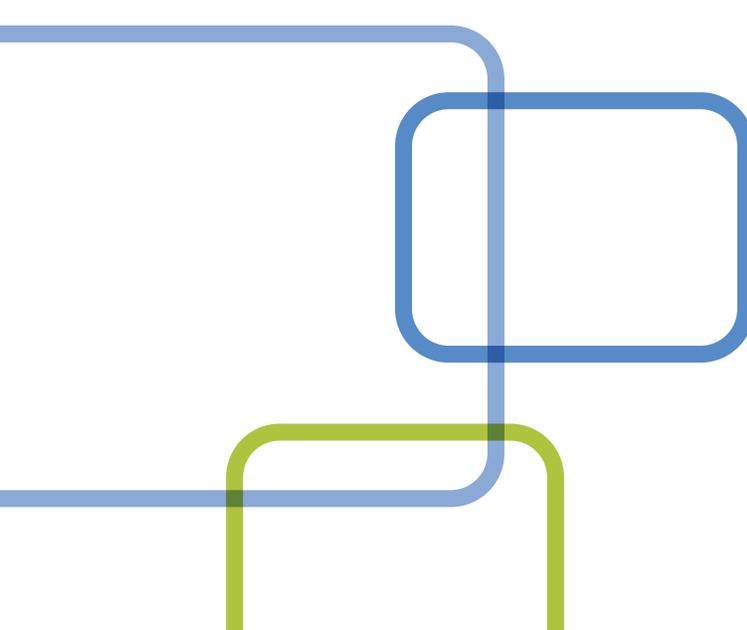
Denis Leclerc, ps. éd., président

Brigitte Alarie, ps. éd. vice-présidente

Marc Bergeron, ps. éd., administrateur

Carl Bouchard, ps. éd., administrateur

Francine Boivin, administratrice nommée



Rapport des activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie du conseil d'administration, à la composition du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

Le comité de gouvernance a tenu six réunions au cours de l'année financière.

Au cours de l'année, les membres du comité de gouvernance ont notamment :

- > Collaboré au processus de recrutement d'un administrateur pour un poste vacant au sein du conseil d'administration pour la région 08;
- > Révisé et recommandé les changements à la *Politique de cotisation et inscription au tableau des membres et frais exigibles* en ce qui concerne la définition du membre retraité;
- > Révisé le *Guide du nouvel administrateur* ainsi que les outils qui l'accompagnent;
- > Évalué la pertinence de tenir des réunions du conseil d'administration en visioconférence;
- > Recommandé aux administrateurs d'adopter les meilleures pratiques en matière de huis clos lors des séances du conseil d'administration;
- > Recommandé la création d'un comité ad hoc sur la rétribution des administrateurs lors des séances du conseil d'administration et pris connaissance du rapport de celui-ci;
- > Révisé et recommandé les changements à la *Politique d'attribution des prix* en ce qui concerne la définition du membre émérite;
- > Pris connaissance du projet de *Politique d'accréditation à la médiation familiale*;
- > Collaboré au processus de recrutement d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- > Révisé et recommandé aux administrateurs l'adoption du projet de *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*, ainsi que les déclarations annuelles;
- > Révisé les formulaires d'évaluation de l'efficacité et du fonctionnement du conseil d'administration, des administrateurs et du président. Il a de plus, analysé les résultats des sondages annuels et présenté un rapport de ses constats au conseil d'administration;
- > Pris connaissance du « Tableau d'application » des lignes directrices de gouvernance émises par l'Office des professions;
- > Été informé des travaux entourant la démarche de planification stratégique.

Membres du comité de gouvernance

Monique Nadeau, ps. éd., administratrice et présidente du comité

Stéphanie Poissant, ps. éd., administratrice

Nicole Lépine, administratrice nommée (depuis le 11 mai 2019)

Denis Leclerc, ps. éd. président de l'Ordre

Dominique Auger, Adm.A, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (jusqu'en juin 2019)

M^e Sonia Godin, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (depuis le 12 août 2019)

Rapport des activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est responsable de l'évaluation de la performance des employés qui relèvent du conseil d'administration soit le directeur général et secrétaire, ainsi que le syndic. Il se penche aussi sur toute question reliée aux conditions de travail des employés de l'Ordre et sur tout dossier traitant des ressources humaines qui lui est soumis par la direction générale.

Le comité des ressources humaines a tenu trois réunions au cours de l'année financière.

Au cours de l'année, les membres du comité des ressources humaines ont notamment :

- Désigné Sarah Duford, ps. éd., comme présidente du comité des ressources humaines;
 - Procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
 - Contribué à la sélection d'une nouvelle directrice générale et secrétaire de l'Ordre en :
 - Recommandant l'embauche d'une firme d'experts en recrutement;
 - Proposant la création d'un comité de sélection pour les entrevues;
- Pris connaissance d'un rapport préliminaire concernant les ressources humaines de l'Ordre, préparé par la nouvelle directrice générale et secrétaire;
 - Recommandé au conseil d'administration des orientations pour la relève au bureau du syndic;
 - Assisté la direction de l'organisation dans un processus de révision salariale en :
 - Proposant l'embauche d'une firme d'experts en ressources humaines;
 - Recommandant au conseil d'administration l'adoption d'une nouvelle grille salariale;
 - Adopté le tableau de suivi des dossiers et des décisions du comité des ressources humaines;
 - Initié une réflexion quant au processus d'appréciation des performances des employés de l'Ordre.

Membres du comité des ressources humaines

Sarah Duford, ps. éd., administratrice et présidente du comité

Brigitte Alarie, ps. éd., administratrice et vice-présidente de l'Ordre

Josée Brouillard, ps. éd., administratrice

Francine Boivin, administratrice nommée (jusqu'en novembre 2019)

Jean Vachon, administrateur nommé (à partir de novembre 2019)

Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Dominique Auger, Adm.A., directrice générale et secrétaire (jusqu'au 18 juin 2019)

M^e Sonia Godin, directrice générale et secrétaire (à partir du 12 août 2019)

Manon Gauthier, adjointe à la direction générale, à la présidence et responsable des ressources humaines (jusqu'au 6 janvier 2020)

Julie Villeneuve, adjointe à la présidence et à la direction générale (à partir du 17 février 2020)

Direction des affaires corporatives

Daniel Demers, responsable des services administratifs - Technicien en comptabilité

Jacinthe Majeau, responsable des communications

Sara Nabhi, adjointe aux affaires corporatives et affaires juridiques (à partir du 24 février 2020)

Sonia Zennaf, adjointe aux communications

Bureau du syndic

Sylvain Daigneault, ps. éd., syndic

Anne-Marie Beaulieu, ps. éd., syndique adjointe

Bernard Cabot, ps. éd., syndic adjoint

Jean-François Gauthier, ps. éd., syndic adjoint

Annie Poirier, ps. éd., syndique adjointe

Secrétariat général et affaires juridiques

Mélany Besner, adjointe à l'admission

Josée Caron, technicienne juridique et secrétaire du conseil de discipline (jusqu'au 29 août 2019)

Direction de l'encadrement et du soutien de la pratique

Isabelle Legault, ps. éd., directrice de l'encadrement et du soutien de la pratique (à partir du 6 mai 2019)

Martin Paquette, adjoint aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique (jusqu'au 11 octobre 2019)

Laïla Bouchtita, adjointe aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique (à partir du 18 novembre 2019)

Affaires professionnelles, formation continue et soutien de la pratique

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps. éd., coordonnatrice à la formation continue et au soutien professionnel

Jean Hénault, ps. éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel
(*en congé pour une période indéterminée*)

Claude Paquette, ps. éd., coordonnateur à l'encadrement et au soutien de la pratique

Rose St-Gérard, ps. éd., chargée de projet au développement d'un projet de formation et d'encadrement professionnel pour les membres des Premières Nations et les Inuits

Dominique Trudel, Ph.D., ps. éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel

Hélène Vernerey, adjointe au développement et au soutien professionnel
(*en congé pour une période indéterminée*)

Marjolaine Robitaille, adjointe au développement et au soutien professionnel (à partir du 17 février 2020)

Admission par équivalence

M^e Anne-Marie Pierrot, avocate responsable des admissions par équivalence

Inspection

Francine Dépelteau, ps. éd., responsable de l'inspection professionnelle

Pierrette Savard, adjointe à l'inspection et au bureau du syndic

Équipe d'inspecteurs

Jacques Adam, ps. éd.

Janie Aubin, ps. éd.

Marie Bédard, ps. éd.

Jean Bissonnette, ps. éd.

Richard Chagnon, ps. éd.

Mélissa De Courval, ps. éd.

Anne-Marie Delisle, ps. éd.

Richard Lachapelle, ps. éd.

Geneviève Massicotte, ps. éd.

Mélanie Poirier, ps. éd.

Ghitza Thermidor, ps. éd.

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des psychoéducateurs* ou des autres règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Cette année, 71 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 67 ont été fermés.

Le bureau du syndic a reçu 14 demandes d'information téléphonique, par courriel ou par un autre média, provenant du public ou des membres de l'Ordre, et a reçu 5 signalements anonymes au cours de l'exercice.

Aucune demande de renseignements en vertu des lois d'accès à l'information applicables aux ordres professionnels n'a été reçue.

Bilan des dossiers traités au cours de la période visée

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2019	11
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale	71
‣ Demandes d'enquête formulées par une personne du public	58
‣ Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	7
‣ Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
‣ Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	6
‣ Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Membres visés durant la période	57
Enquêtes fermées durant la période	67
‣ Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	40
‣ Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	27
‣ Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	0
‣ Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	15

Décisions

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil (au total)	66
‣ Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic	0
‣ Enquête où le professionnel s’est vu accorder une immunité	0
‣ Enquêtes ayant conduit à d’autres mesures envers le professionnel (ex. : avertissements, mise en garde, engagement, référé au comité d’inspection professionnelle)	58
Enquêtes autrement fermées (au total)	8
‣ Demandes d’enquêtes frivoles ou quérulentes	0
‣ Pas matière à porter plainte ⁴	8
‣ Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
‣ Autres motifs	0

Nature des infractions des plaintes déposées par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc au conseil de discipline au cours de l’exercice

Actes dérogatoires à l’honneur et à la dignité de la profession	1
Infractions à caractère sexuel	0
Actes dérogatoires à la dignité de la profession impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l’abus de confiance ou du trafic d’influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services	0
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions techniques et administratives (ex. déclaration annuelle)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue de dossier	0
Entraves au comité d’inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndic	0
Condamnations	0

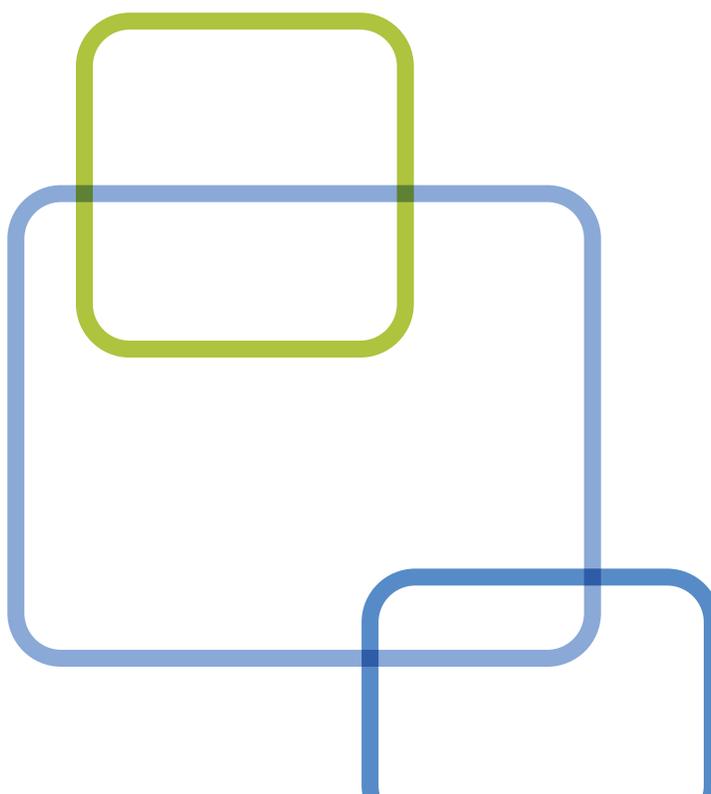
⁴ Enquête réglée suite à l’intervention du bureau du syndic considérant un manquement très mineur ou un problème de communication ou non fondée. Il est à noter que lorsqu’une demande d’enquête s’avère non fondée, c’est qu’il n’y a pas eu de manquement de la part du membre, mais une enquête peut avoir été nécessaire pour en venir à cette conclusion.

Motif principal des demandes d'enquête reçues au cours de la période visée

Qualité de la relation professionnelle	32
Consentement	3
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	5
Qualité d'exercice	17
Collaboration et engagement professionnels	2
Renseignements de nature confidentielle	3
Accessibilité et rectification de dossiers	1
Dispositions préliminaires	4
Total	67

Bureau du syndic

- Sylvain Daigneault, ps. éd., syndic
- Anne-Marie Beaulieu, ps. éd., syndique adjointe
- Bernard Cabot, ps. éd., syndic adjoint
- Jean-François Gauthier, ps. éd., syndic adjoint
- Annie Poirier, ps. éd., syndique adjointe



Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur, jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2019-2020

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, pour la période 2019-2020, le CIP a convenu de proposer au conseil d'administration de procéder à la vérification de la pratique professionnelle de 700 membres. Celle-ci devait s'effectuer en deux temps, soit à l'automne 2019 et au printemps 2020.

L'Ordre a utilisé les critères de sélection suivants pour identifier les membres qui ont été invités à compléter un questionnaire sur leur pratique, soit :

- plus de trois ans depuis le début de la pratique;
- dernière inspection remonte à plus de sept ans;
- 15 ans ou plus de pratique;
- non-respect de la *Norme d'exercice sur la formation continue*;

Parmi les 700 membres ciblés pour répondre au questionnaire, 250 membres devaient recevoir une visite d'inspection. Ces membres sont identifiés selon les critères spécifiques de visite du programme de surveillance, soit les membres :

- dont l'analyse du questionnaire soulève des inquiétudes ou appelle un complément d'information;

- qui exercent en pratique privée, notamment au sein de cliniques multidisciplinaires (autonomes ou salariés en entreprise privée);
- qui exercent en CIUSSS/CISSS et dont l'analyse du questionnaire soulève des inquiétudes;
- qui exercent un mandat en rôle-conseil au sein d'une école ou d'une commission scolaire;
- qui vivent un changement significatif sur le plan du poste occupé, du domaine de pratique, des services offerts ou de la clientèle.

En plus des visites d'inspection annuelles reliées au programme de surveillance générale, s'ajoutent annuellement :

- 20 visites de démarrage pour les nouveaux membres qui en sont à leur première année de pratique, ou qui ont été admis par équivalence dans la dernière année. Sauf pour les membres admis par équivalence, ce type de visite est offert sur une base volontaire et sur demande;
- environ 10 inspections portant sur la compétence professionnelle;
- des visites portant sur les aspects normatifs et déontologiques animées par les inspecteurs ou le coordonnateur responsable de l'inspection professionnelle. Ces visites sont effectuées à la demande des milieux qui souhaitent en bénéficier.

Résumé des réalisations

Pour l'exercice 2019-2020, un total de 401 avis de sélection ont été envoyés aux membres sélectionnés, les invitant dans un premier temps à remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre est inférieur à ce qui était prévu au programme de surveillance, en raison de la pandémie reliée à la COVID-19, la cohorte du printemps ayant dû être reportée à mai 2020.

Après analyse des questionnaires reçus, 109 visites ont été déterminées, représentant 32 % des membres ciblés. À ce nombre s'ajoutent sept visites de milieux en soutien clinique, réalisées auprès d'environ 310 membres et portant notamment, sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie.

Durant cette même période, le CIP s'est rencontré à neuf reprises et a tenu trois journées d'étude, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du comité d'inspection professionnelle.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2019-2020

Questionnaires transmis aux membres	401
Questionnaires à recevoir	1
Questionnaires non complétés (annulés ou reportés) ⁵	61
Questionnaires complétés	339

QUESTIONNAIRES TRANSMIS AUX MEMBRES - Milieux de pratique

Pratique autonome	10
Centres jeunesse et centres de réadaptation	34
Milieu scolaire	157
Centres de la petite enfance	2
Milieu communautaire	8
Santé et services sociaux	88
Autres	102
Total des questionnaires	401

5 Motifs d'annulation ou report : congé de maladie, congé parental, retraite imminente, titre d'emploi ou fonctions (enseignant, gestionnaire, technicien, etc.).

QUESTIONNAIRES TRANSMIS AUX MEMBRES – Résultats de l’analyse	
Pratique jugée acceptable	230
Visite déterminée	109
Le CIP ne peut se prononcer	0
Référence au syndic	0
TOTAL	339

VISITES 2019-2020 DÉTERMINÉES SUITE AU QUESTIONNAIRE – Répartition des milieux de pratique	
Pratique autonome	6
Centres jeunesse et centres de réadaptation	6
Milieu scolaire	48
Santé et services sociaux	33
Milieu communautaire et autres	16
TOTAL	109

DÉCISIONS DU CIP DÉCOULANT DES RAPPORTS DE VISITE – du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020⁶	
Pratique répondant aux normes	29
Correctifs mineurs	124
Correctifs avec envoi de documents au CIP	44
Correctifs avec visite de contrôle	5
Inspection particulière portant sur la compétence	0
Imposition d’une mesure par le comité exécutif	0
Imposition d’une limitation par le comité exécutif	0
Référence au syndic	0
À recevoir	
TOTAL	202

6 Certaines décisions découlent de visites déterminées dans les années précédentes et ont été reportées en 2019-2020.

**DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE -
du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020**

Provenance du syndic	3
Provenance du public – employeur – collègue	0
Provenance du CIP	0
TOTAL	3

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE – DÉCISIONS DU CIP – du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Pratique répondant aux normes	0
Envoi de documents au CIP	2
Visite de suivi	2
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	0
Imposition d'une mesure par le CIP	2
Imposition d'une limitation par le comité exécutif	0
Référence au syndic	0
À recevoir	1

Comité d'inspection professionnelle

Rina Petretta, ps. éd., présidente

Claude Paquette, ps. éd., secrétaire

Chantal Cloutier, ps. éd.

Francine Dépelteau, ps. éd., secrétaire substitut

Julie Globensky, ps. éd., présidente substitut

Félix Larose, ps. éd.

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code de professions* ou aux règlements adoptés en vertu de ce code dont le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*.

Le conseil de discipline se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Au cours du dernier exercice, le conseil de discipline a siégé à 10 reprises.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes qui proviennent du bureau du syndic. Au 31 mars 2020, l'audience est complétée par le conseil de discipline pour les deux plaintes.

NATURE DES PLAINTES DU 1 ^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020	Nombre de chefs
S'être immiscé dans les affaires personnelles de son client sur des sujets qui ne relèvent pas de l'exercice de sa profession.	1
Ne pas avoir obtenu de son client, de son représentant ou de ses parents, un consentement libre et éclairé avant d'entreprendre toute prestation de services professionnels.	1
Ne pas s'être conformé aux obligations prévues au <i>Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des psychoéducateurs</i> .	1
Comportement incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de la profession.	3 (voir note)
Ne pas avoir fait preuve de disponibilité et de diligence dans sa pratique.	1
NOMBRE TOTAL DE CHEFS DÉPOSÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC :	7

Note : un de ces chefs a fait l'objet d'un retrait

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	Nombre
Décision du conseil de discipline autorisant le retrait de la plainte	0
Décision du conseil de discipline rejetant la plainte	0
Décision du conseil de discipline acquittant l'intimé(e)	0
Décisions du conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable	0
Décisions du conseil de discipline acquittant l'intimé(e) et déclarant l'intimé(e) coupable	0
Décisions du conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable et imposant une sanction	4
Décisions du conseil de discipline imposant une sanction	0
Toute autre décision	1
Décisions du conseil de discipline autorisant un arrêt des procédures	0
Décision du conseil de discipline imposant une limitation provisoire ou une radiation provisoire	0
NOMBRE TOTAL DE DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE :	5

SANCTION IMPOSÉE PAR CHEF D'ACCUSATION COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION	SANCTION
Période de radiation de deux semaines	1
Période de radiation de trois semaines	0
Période de radiation d'un mois	2
Période de radiation de deux mois	3
Période de radiation de 45 jours	0
Période de radiation de trois mois	2
Période de radiation de quatre mois	1
Période de radiation de plus de quatre mois et de moins d'un an	0
Période de radiation de dix-huit mois	2
Période de radiation de deux ans	0
Période de radiation de trois ans	0
Période de radiation de quatre ans	0
Période de radiation de cinq ans	0
Amende de 2 500 \$	4
Amende de 3 000 \$	1
Amende de 3500 \$	0
Amende de 4000 \$	0
Amende de 5000 \$	0
Réprimande	1
Radiation permanente	0
Limitation permanente du droit de pratique	0
Limitation temporaire du droit de pratique	0
Limitation provisoire immédiate du droit de pratique	0
Ordonnance de remboursement	0
Révocation de permis	0
TOTAL DES SANCTIONS IMPOSÉES	17
TOTAL DES CHEFS STIPULÉS AUX DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	18 (voir note)

Note : Pour un chef, le conseil de discipline a autorisé le retrait du chef.

DÉCISIONS RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ	Nombre
Décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré sur les 5 décisions.	3
RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020	
Recommandation de remettre l'amende au plaignant privé qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte en vertu du deuxième alinéa de l'article 128 (art. 158.1, al. 2, par 1 du <i>Code des professions</i>).	0
Recommandation de remettre l'amende à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire visé à l'article 59.1 (art. 158.1, al. 2, par 2 du <i>Code des professions</i>).	0
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès un stage de perfectionnement (art. 160, al.1, du <i>Code des professions</i>).	3
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès un cours de perfectionnement (art. 160, al.1, du <i>Code des professions</i>).	2
Recommandations de suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention (art. 160, al.2, du <i>Code des professions</i>).	0
Recommandation de réinscription ou de reprise du droit d'exercice suite à une requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i> .	0
NOMBRE TOTAL DE RECOMMANDATIONS	5

Note : 5 recommandations incluses parmi 3 décisions disciplinaires.

DÉCISIONS CONTESTÉES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU 1 ^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020.	Nombre
INSTANCE	
Tribunal des professions	
Décision sur la culpabilité ou la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	0
Cour supérieure ou autres instances	
Révision judiciaire à la Cour supérieure ou autres instances	0

Programme de formation des membres du conseil de discipline

Conformément aux dispositions de la Loi 11 - *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, les membres du conseil de discipline ont participé dans une proportion de 100 % à une formation sur les actes dérogatoires visés à l'article 59.1 du *Code des professions*.

Membres

Présidents

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du BPCD

M^e Daniel Lord, président en chef adjoint du BPCD

M^e Julie Charbonneau, présidente

M^e Maurice Cloutier, président

M^e Hélène Desgranges, présidente

M^e Isabelle Dubuc, présidente

M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente

M^e Lyne Lavergne, présidente

M^e Georges Ledoux, président

M^e Jean-Guy Légaré, président

M^e Nathalie Lelièvre, présidente

M^e Lydia Milazzo, présidente

M^e Chantal Perreault, présidente

M^e Pierre Sicotte, président

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

Darquise Baribeau, ps. éd.

Lucille David, ps. éd.

Carole Delage-Papineau, ps. éd.

Bernard Deschênes, ps. éd.

Michel Laroche, ps. éd.

Christian Legendre, ps. éd.

Diane Métayer, ps. éd.

Libertad Sanchez, ps. éd.

Diana Poot, ps. éd.

Greffes de discipline

Madame Josée Caron, technicienne juridique, secrétaire du conseil de discipline jusqu'au 29 août 2019

M^e Geneviève Roy, avocate, secrétaire substitut du conseil de discipline jusqu'au 28 février 2020.

M^e Maria Gagliardi, avocate, secrétaire du conseil de discipline à partir du 22 janvier 2020

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'année d'exercice 2019–2020, quatre demandes ont été présentées au comité qui s'est réuni 3 fois. Dans trois dossiers, le comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. Dans un

dossier le comité a été d'avis qu'il y avait lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et a suggéré la nomination d'un syndic ad hoc. La quatrième demande a été traitée le 1^{er} avril 2020. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Comité de révision des plaintes

Lise Desbiens, ps. éd., présidente

Nathalie Laplante, ps. éd., membre

Ann-Rebecca Maugile, ps. éd., membre

Michelle Veillette, ps. éd., membre

Jean-Louis Laberge, représentant du public (jusqu'au 14 mars 2020)

Louise Viau, représentante du public (à partir du 14 mars 2020)

André Roy, représentant du public

Louis Roy, représentant du public

Conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre*.

Au cours de l'exercice 2019–2020, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

Arbitres

Isabelle Banville, ps. éd.

André Lavergne, ps. éd.

Joanne Parent, ps. éd.

Sylvie Pelletier, ps. éd.

Usurpation de titre et exercice illégal

Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation du titre :	10	Parmi les enquêtes effectuées, aucune poursuite pénale n'a été intentée. Par ailleurs, une ordonnance d'injonction permanente suivant l'article 191 du <i>Code des professions</i> a été délivrée concernant une enquête effectuée au cours d'une année antérieure.
Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal :	1	

Exercice en société

Onze psychoéducateurs exercent en société par action et treize en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, ainsi que les sociétés constituées conformément au *Règlement*

sur l'exercice de la profession de psychoéducateur en société, sont assurés en responsabilité professionnelle pour un maximum de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ par année par La Capitale assurances générales inc.

Admission à la pratique

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Le conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et la réglementation de la *Charte de la langue française*.

L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychoéducateur et psychoéducatrice hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre, ni de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à un arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette situation s'explique

par le fait que la profession de psychoéducateur et psychoéducatrice est propre au Québec et n'a pas vraiment d'équivalence à l'extérieur de la province.

Activités relatives à l'admission à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention du diplôme requis et à la réinscription à l'Ordre après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans

Le conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention du diplôme requis et les demandes de réinscription à l'Ordre après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans, ainsi que de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions* et le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Le comité des admissions par équivalence a tenu sept réunions au cours desquelles il a :

- étudié 89 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire à six candidats, a exigé une formation supplémentaire à 53 candidats, a délivré un permis sans condition à 16 candidats, a refusé l'admission à 13 candidats ne satisfaisant pas aux exigences et a autorisé la délivrance d'un permis régulier avec limitation volontaire d'exercice à un candidat;
- étudié le dossier de 11 candidats ayant déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Le comité a confirmé la levée des conditions assorties à l'admission d'un candidat, a imposé des cours à six candidats, a imposé des cours et un stage à un candidat, a imposé à un candidat des cours et une supervision, et a imposé à deux reprises des cours et une supervision, avec limitation volontaire d'exercice;
- étudié le dossier de 21 détenteurs de permis qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans. Le comité a confirmé la levée des conditions assorties à la réinscription de six détenteurs de permis, imposé des cours à sept détenteurs de permis, imposé à quatre reprises des cours et un stage à des détenteurs de permis avec suspension du droit d'exercice, a imposé des cours et une supervision à un détenteur de permis et a imposé des cours avec limitation du droit d'exercice à trois détenteurs de permis;
- étudié trois dossiers de détenteurs de permis en vertu de l'article 2 (2^e alinéa) du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* (membre s'étant abstenu d'exercer la profession depuis cinq ans ou plus et qui souhaite revenir à l'exercice de la profession). Le comité a imposé des cours, une supervision et une suspension du droit d'exercice à l'un des détenteurs de permis et a imposé à deux reprises des cours et une limitation d'exercice.

Comité des admissions par équivalence

Josée Lehoux, ps. éd., présidente du comité (jusqu'en septembre 2019)

Any Papazian, ps. éd., présidente du comité (depuis mars 2020)

Marie-Claude Charron, ps. éd., membre

Sylvain Deschênes, ps. éd., membre (jusqu'en novembre 2019)

Hélène Larose, ps. éd., membre

Josée Paradis, ps. éd., membre (depuis décembre 2019)

Nathalie Rondeau, ps. éd., membre (depuis décembre 2019)

M^e Anne-Marie Pierrot, avocate, secrétaire du comité

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0
au Québec	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis (Nombre)

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	8	1	2	5	0
au Québec	81	22	51	8	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	2
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	8

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	22	6	16	0

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences.

L'Ordre offre des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission ou de réinscription : système professionnel, déontologie et éthique, fondements de la psychoéducation

et évaluation psychoéducative. De plus, les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage professionnel bénéficient d'une supervision par un psychoéducateur nommé par l'Ordre. L'encadrement offert aux candidats respecte les conditions et exigences énoncées dans le *Guide de stage à l'intention des candidats à l'admission par équivalence*, adopté par l'Ordre en 2014.

Activités de formation et stages	Nombre de participants
Système professionnel, déontologie et éthique (2 sessions offertes)	22
Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique (2 sessions offertes)	24
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	9
Stage de 270 heures	4 (2 terminés et 2 en cours)
Stage de 405 heures	6 (3 terminés et 3 en cours)
Stage de 540 heures	6 (3 terminés et 3 en cours)

Rencontres des étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer leurs étudiantes et étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation pour leur présenter le système professionnel et les mécanismes de protection du public. Il profite de cette occasion pour leur exposer en détail le fonctionnement de l'Ordre, les services offerts aux membres et les projets en cours. En plus d'informer les étudiantes et les étudiants, ces rencontres contribuent au développement de leur lien d'appartenance à l'Ordre.

En 2019-2020, les étudiantes et étudiants des universités suivantes ont été rencontrés :

- › Université de Montréal – campus de Montréal et de Laval
- › Université de Sherbrooke – campus de Sherbrooke et de Longueuil
- › Université du Québec à Trois-Rivières – campus de Trois-Rivières
- › Université du Québec en Outaouais – campus de Gatineau et de St-Jérôme
- › Université Laval

Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du <i>Code des professions</i>)	332
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	332
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de formation	89
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de formation	76
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	13
Demandes de permis reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

Au cours de l'année 2019–2020, le comité a complété l'analyse des programmes dont les noms étaient absents ou inexacts à l'article 1.23.1 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Les diplômes concernés étaient :

- Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec stage et évaluation de programme d'intervention, Université de Montréal;
- Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec mémoire et stage, Université de Montréal;
- Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec cheminement de type recherche, Université de Sherbrooke.

Au terme de son analyse et des clarifications obtenues de la part des universités, le comité de la formation a recommandé au conseil d'administration d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'Office des professions pour modifier l'article 1.23.1 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin que les libellés des diplômes soient mis à jour.

Le comité de la formation a profité de cette occasion pour revoir la concordance des autres programmes en psychoéducation offerts par l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke aux normes de l'Ordre (93 crédits exigés par le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis*). À ce jour, le comité de la formation a ainsi complété l'analyse des programmes donnant accès au permis de psychoéducateur de cinq des six universités.

Sur le plan des programmes en développement, le comité de la formation n’a pu se pencher sur la proposition de l’Université Concordia, cette dernière ayant suspendu ses travaux à l’automne 2019, considérant que la Commission d’évaluation des projets de programmes, rattachée au Bureau de la coopération universitaire,

a émis au printemps 2019 une évaluation négative du projet de maîtrise en *Youth Work and Psychoeducation*.

Le comité de la formation a tenu trois réunions au cours de l’année 2019–2020. Dû à des circonstances exceptionnelles, aucune réunion n’a été tenue conjointement avec le Forum des universités.

Comité de la formation

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., représentante de l’Ordre et présidente du comité

Richard Lachapelle, ps. éd., représentant de l’Ordre

Caroline Couture, Ph. D., ps. éd., représentante du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

Isabelle Thibault, Ph. D., ps. éd., représentante du BCI (jusqu’au 30 avril 2019)

Suzanne Manningham, Ph. D., ps. éd., représentante du BCI (du 1 mai 2019 au 11 février 2020)

Sonia Daigle, Ph. D., ps. éd., représentante du BCI (à compter du 12 février 2020)

Simon Laverdière, représentant du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MÉES)

Marie-Claude Riopel, représentante suppléante du MÉES

Observatrice : **Isabelle Legault**, ps. éd., directrice de l’encadrement et du soutien de la pratique à l’Ordre

Activités de formation continue

L'année 2019-2020 fût une année sous le signe de la nouveauté et du changement. Durant l'exercice, l'Ordre a tenu son congrès biennal, qui a attiré près de 500 personnes, les 7 et 8 novembre 2019. En marge de cet événement majeur de formation continue, l'Ordre a lancé son portail de formation continue, Canopée, un projet phare qui permet d'offrir des formations plus accessibles à ses membres. Fruit d'un travail de conception et de développement initié dans les premières années du plan stratégique de l'Ordre, ce nouveau portail vise à répondre aux besoins grandissants des psychoéducateurs et psychoéducatrices quant à l'accessibilité à des formations pertinentes et de qualité, et ce, peu importe leur lieu de pratique. Ce portail accessible en ligne offre un répertoire de formations offertes par l'Ordre et/ou des partenaires. Il s'agit également d'une plateforme d'inscription et de participation à ces formations et assure le suivi des activités réalisées par les psychoéducateurs et psychoéducatrices.

En plus de lancer cet outil technologique, l'Ordre a également travaillé au développement de plusieurs nouvelles formations et a continué d'offrir celles déjà développées, dans le but de fournir des formations plus variées à ses membres. La pandémie reliée à la COVID-19 a toutefois impliqué le report de deux formations prévues durant le mois de mars soit a) L'intervention auprès des jeunes 12–25 ans et b) Comprendre et prévenir la radicalisation menant à la violence.

Pour augmenter encore davantage l'offre de formation, une entente a été établie pour que certaines formations pertinentes pour les membres de l'Ordre puissent être disponibles sur le portail de l'Ordre. L'Ordre continue également à afficher des formations sur des thèmes divers, liés à la psychoéducation, offertes par différents organisme et établissements.

Deux portfolios ont également été développés pendant l'année 2019–2020 : un portfolio métrique, correspondant au dossier de formation continue et permettant aux membres de trouver toutes les informations sur les activités de formation inscrites à leur dossier, et un portfolio réflexif, qui s'appuie sur le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec* pour permettre aux membres de porter un regard sur leurs compétences en tant que psychoéducateur ou psychoéducatrice et identifier des pistes de formation continue.

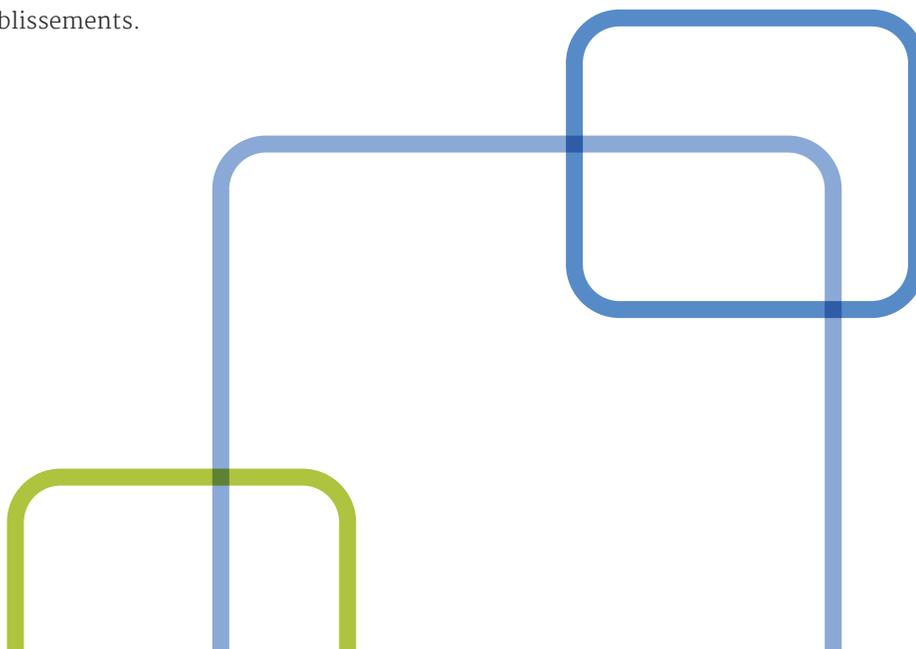


Tableau des activités de formation continue offertes en 2019-2020

Activités de formation offertes par l'OPPQ*					
Nom de l'activité	Nouveauté**	Type de formation	Durée	Nombre de séances	Nombre de membres s'étant inscrits ⁷
ABC en tenue de dossiers (version Canopée)	X	En ligne	1h00	---	64
Mieux comprendre les dynamiques relationnelles des personnes***	X	En ligne	2h00	---	10
La transidentité : les réalités, les jeunes, les parents	X	En ligne	1h45	---	2
Les compétences de la collaboration interprofessionnelle en partenariat de soins et de services	X	En ligne	1h45	---	11
Rôle, devoirs et responsabilités du syndic	X	En ligne	1h00	---	5
L'évaluation psychoéducative de la personne en difficulté d'adaptation	X	En ligne	1h00	---	50
L'exercice du rôle-conseil dans le réseau de la santé et des services sociaux et en milieu communautaire	X	En ligne (webinaire)	2h00	1	22
L'exercice du rôle-conseil en milieu scolaire	X	En ligne (webinaire)	2h00	1	12
L'exercice de la psychoéducation et celui de la psychothérapie : quelle est la frontière ?	X	En ligne (webinaire)	1h30	1	20
Supervision en milieu scolaire	X	En ligne (supervision)	6h00	1	2
Supervision en pratique autonome	X	En ligne (supervision)	6h00	1	3
Exercer la pratique autonome selon les règles déontologiques	Révisée	En ligne (classe virtuelle synchrone)	5h00	3	39
La tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires		À distance avec tutorat	20h00	---	25
La tenue de dossiers : aspects pratiques		À distance avec tutorat	20h00	---	28
BASC-3 à Montréal		En salle	9h00	2	31
BASC-3 à Québec		En salle	9h00	2	28
Connors-3 à Montréal		En salle	7h00	1	11
Congrès de l'OPPQ	X	Congrès en salle	10h00 (2 jours)	---	482
Total					845

7 Cette colonne présente le nombre de membres s'étant inscrits aux formations en date du 31 mars 2020. Les membres ont jusqu'à 90 jours pour compléter les formations en ligne, après avoir finalisé leur inscription.

Comité de la médiation familiale

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que, parmi ses membres, les candidats à la médiation familiale rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Le comité de la médiation familiale (CMF) de l'Ordre étudie les demandes d'accréditation des membres à titre de médiateur familial conformément au *Règlement sur la médiation familiale*, ainsi que les demandes de prolongation d'accréditation avec engagement, et fait des recommandations au comité exécutif de l'Ordre. Il présente également des demandes de prolongation au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), en cohérence avec le mandat de ce

dernier en regard de l'interprétation et l'application des conditions et du processus d'accréditation en médiation familiale en concordance de la législation en la matière, lorsque pertinent. Suite aux recommandations du COAMF, le CMF fait ses recommandations au comité exécutif quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur.

Au cours de l'année 2019–2020, le comité s'est réuni à huit reprises. Le comité exécutif a approuvé les recommandations émises par le comité pour l'ensemble des dossiers traités :

Accréditation avec engagement	2 (dont 1 en exercice exclusif)
Accréditation sans engagement	3
Prolongation du délai pour effectuer les engagements (un an ou deux ans)	1
Suspension d'accréditation	0
Révocation d'accréditation	0
Annulation d'accréditation en raison de cessation de la pratique	2
Réactivation d'accréditation	0
Refus d'accréditation	0

Membres du comité de la médiation familiale

Johanne Quenneville, ps. éd. et médiatrice familiale (jusqu'en août 2019)

Diane Bidégarré, ps. éd. et médiatrice familiale (nommée en janvier 2020)

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable du comité

Autres comités de l'Ordre

Comité personnes âgées

Le plan d'action du comité personnes âgées pour l'année 2019-2020 était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs qui travaillent auprès de cette clientèle, répertorier les écrits et outils cliniques écrits et utilisés par ces psychoéducateurs et préparer une journée d'ateliers et d'échange portant sur ce secteur de pratique dans le cadre du congrès de l'Ordre.

En plus d'avoir été sollicités par la permanence de l'Ordre pour répondre aux questions des membres et du public en lien avec ce secteur de pratique,

les membres du comité se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année et ils ont :

- › travaillé à la planification et la réalisation d'une journée pour les membres de ce secteur de pratique dans le cadre du congrès de l'Ordre 2019;
- › terminé l'élaboration d'une liste d'ouvrages de référence pour ce secteur de pratique et ayant pour auteurs des psychoéducateurs;
- › planifié et réalisé une activité de réseautage dans le cadre du congrès de l'Ordre 2019.

Membres du comité

Natacha Aubé, ps. éd.

Audrey Lapierre, ps. éd.

Diane Métayer, ps. éd., responsable du comité

Marie-Josée Parent, ps. éd.

Catherine Sacchitelle, ps. éd.

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité

Forum des universités

Le forum des universités regroupe des représentants des différentes écoles de formation en psychoéducation. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale des psychoéducateurs et psychoéducatrices. Le forum invite aussi ces partenaires à prendre une part active aux projets de l'Ordre et à s'intéresser aux enjeux qu'il rencontre.

Le forum des universités a tenu une seule rencontre, le 9 mai 2019. À cette occasion, l'Ordre a informé les représentants universitaires de certains dossiers d'importance, tels les travaux de planification de la main-d'œuvre pilotés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'Ordre a également échangé

avec ses partenaires universitaires au sujet du contenu et des objectifs des rencontres d'information qu'il offre aux étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise. Animées par un professionnel de la permanence, ces rencontres visent notamment à contribuer à la création d'un lien d'appartenance à l'Ordre.

De leur côté, les universités ont fait état de l'évolution de leurs clientèles et des modifications de programmes qu'elles planifient. Elles ont partagé leurs observations sur certaines caractéristiques de leurs étudiantes

et étudiants, notamment les manifestations d'anxiété, qui demandent d'ajuster leur approche pédagogique. Ces informations sont précieuses pour l'Ordre en ce qu'elles présagent les besoins de ses futurs membres.

Membres du forum des universités

Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., présidente du comité de la formation

Représentants des universités :

- › Université de Montréal
- › Université de Sherbrooke
- › Université du Québec à Trois-Rivières
- › Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- › Université du Québec en Outaouais
- › Université Laval

Comité du dossier de « La pratique en mouvement »

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs et des concepts qui la structurent.

Au cours de l'année 2019–2020, les dossiers du magazine *La pratique en mouvement* ont eu comme thèmes 1) la psychoéducation exercée auprès des communautés

autochtones et anglophones du Québec (numéro 18 – novembre 2019) et 2) la pratique des psychoéducateurs auprès des aînés (numéro 19 – mars 2020).

Membres du comité du dossier :

Sara Bouffard, ps. éd.

Réjean Émond, ps. éd.

Louise Fleurent, ps. éd. (numéro 18 uniquement)

Anne Poirier St-Onge, ps. éd.

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., responsable du comité

Comité de la relève en psychoéducation

Un nouveau comité d'affaires professionnelles a été mis sur pied à l'hiver 2020, afin de soutenir les nouveaux psychoéducateurs et psychoéducatrices, ainsi que les étudiants associés, et de favoriser leur sentiment d'appartenance et leur éventuelle contribution à leur ordre professionnel.

Le comité de la relève en psychoéducation a pour mandat d'identifier les stratégies les plus porteuses, en tenant compte du mandat et des ressources de l'Ordre, pour répondre aux besoins d'accompagnement et de réseautage des futurs et jeunes psychoéducateurs et psychoéducatrices qui ont à consolider leur identité professionnelle durant leur parcours scolaire et d'insertion professionnelle.

Le plan d'action du comité pour l'année 2019- 2020 était la mise en action du plan de travail sur quatre ans proposé lors de l'approbation de son mandat par le conseil d'administration en septembre 2018.

Le comité s'est donc réuni une première fois le 30 mars 2020, par visioconférence, et a :

- déterminé le nom du comité;
- nommé les responsables du comité;
- planifié les travaux pour la prochaine année.

Membres du comité du dossier :

Jessica Bouchard, ps. éd

Stéphanie Cantin, ps. éd.

Joanie Doucet, ps. éd.

Alain Giroux, ps. éd.

Anne-Laure Lamontagne, ps. éd.

Stéphanie Lemieux, ps. éd., co-responsable du comité

Stéphanie Poissant, ps. éd., co-responsable du comité

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

Section	Région administrative	Total	
I	Bas-St-Laurent (1)	125	345
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	134	
	Côte-Nord (9)	47	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	39	
II	Québec (3)	439	616
	Chaudière-Appalaches (12)	177	
III	Mauricie (4)	293	508
	Centre-du-Québec (17)	215	
IV	Estrie (5)	375	1296
	Montérégie (16)	921	
V	Montréal (6)	1146	1341
	Laval (13)	195	
VI	Lanaudière (14)	277	616
	Laurentides (15)	339	
VII	Outaouais (7)	234	455
	Abitibi-Témiscamingue (8)	186	
	Nord-du-Québec (10)	35	
	Hors Québec	27	27
	Hors Canada	16	16
Total des membres au 31 mars 2020			5 220
Total femmes			4 636
Total hommes			584

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurance	5 205	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	15		

Inscription au tableau au 31 mars 2020

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	303
Permis restrictifs temporaires comité d'admission par équivalence	6
Permis restrictifs temporaires comité exécutif	23
Permis restrictifs temporaires révoqués	2
Membres inscrits au Tableau (31/03/2019)	5 040
Nouvelles inscriptions	319
Réinscriptions	112
Radiations / non – paiement	91
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	2
Renouvellement du permis temporaire (art.41 ou 42.1) refusé par le comité exécutif	0
Démissions	157
Décès	1
Total des membres au 31 mars 2020	5 220
Permis restrictifs temporaires	39

Membres inscrits au tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles au 31 mars 2020

	Nombre
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	17

Classement de cotisation

(Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

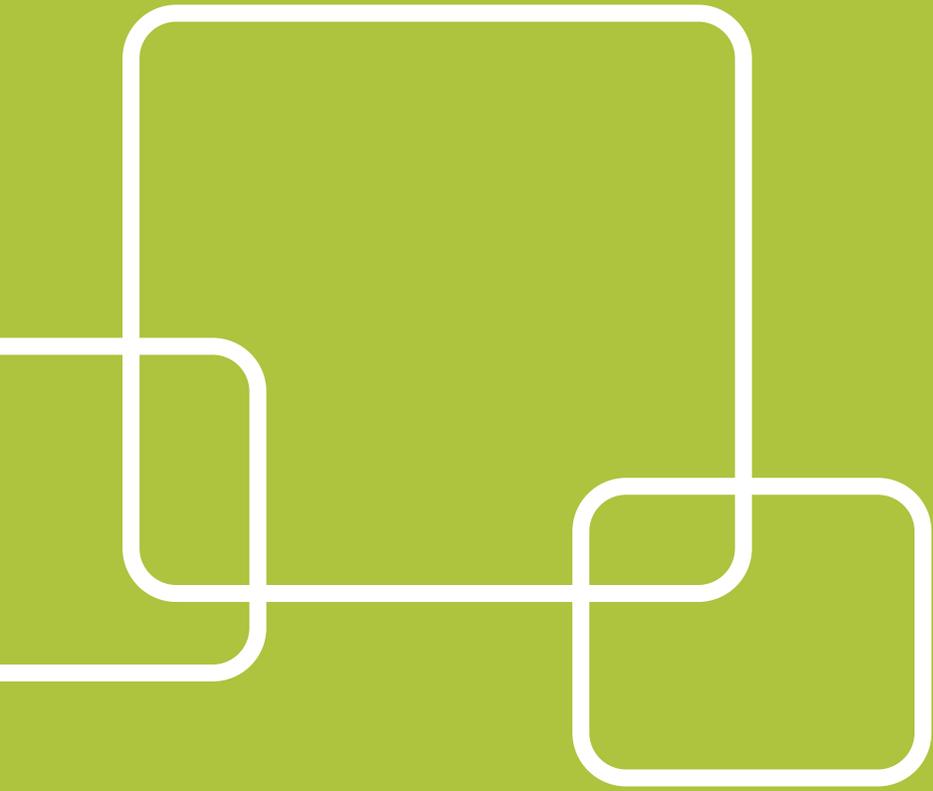
Catégorie	Total	Cotisation
Membres réguliers	4 458	559,00\$
Membres recrues	268	279,50\$
Membres inactifs	318	139,75\$
Membres hors Québec	27	139,75\$
Membres hors Canada	16	139,75\$
Membres émérites	4	0\$
Membres retraités	129	55,90\$
Total au 31 mars 2020	5 220	

Étudiants associés

Total au 31 mars 2020	280
-----------------------	-----

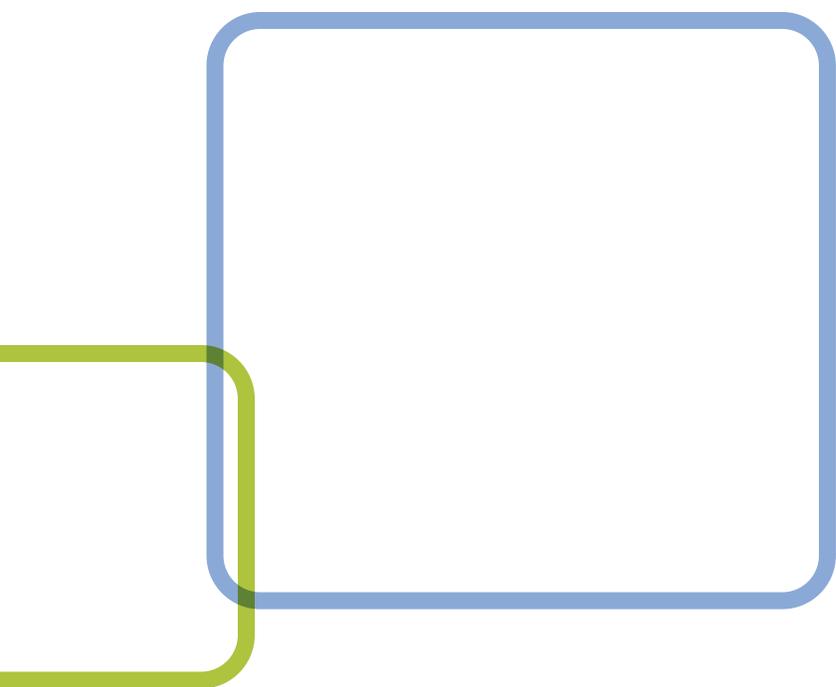
Répartition des membres selon leur milieu de travail

Milieus de travail	Total	%
Éducation	1 684	32,2%
Primaire	857	
Secondaire	459	
Secondaire – adultes	92	
Centre administratif	97	
Cégep – consultation	23	
Cégep – enseignement	53	
Université – enseignement et recherche	88	
Université – autres	15	
Santé et services sociaux	2 437	46,7%
CLSC	846	
Centres hospitaliers	233	
Centres d’hébergement et de soins de longue durée	22	
Centres de réadaptation en dépendance	75	
Centres de réadaptation en déficience physique	52	
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TSA	583	
Centres jeunesse et de réadaptation pour jeunes	626	
Organismes communautaires	148	2,8%
Cabinet-conseil	178	3,4%
Petite enfance	66	1,3%
Emploi Québec et CLE	6	0,1%
CNESST-SAAQ-IVAC-Autres compagnies	62	1,2%
Centre de détention	16	0,3%
Fonction publique et organismes	71	1,4%
Retraité	21	0,4%
Hors Québec et hors Canada	43	0,8%
Autres	359	6,9%
TOTAL – Membres actifs, inactifs, émérites	5 091	97,5%
Membres retraités	129	2,5%
Total des membres au 31 mars 2020	5 220	100%



États financiers

Rapport des auditeurs indépendants	60
Résultats	62
Évolution des actifs nets	63
Situation financière	64
Flux de trésorerie	65
Notes complémentaires	66
Renseignements complémentaires	71



Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme

ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier, CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion

Le 17 août 2020

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Revenus	Budget	2020	2019
Cotisations annuelles (annexe A)	2 615 000 \$	2 635 251 \$	2 472 860 \$
Registre des droits acquis	60 000	65 190	65 870
Exercice en société	-	-	200
Admission (annexe B)	75 000	89 828	80 009
Assurance responsabilité professionnelle	12 000	28 374	41 855
Formation continue (annexe C)	192 000	229 523	81 386
Discipline	15 000	5 164	25 884
Exercice illégal et usurpation de titre	-	502	-
Services aux membres (annexe D)	31 550	31 370	19 985
Vente et location de biens et services (annexe E)	27 000	40 409	39 759
Intérêts et revenus de placements	20 000	39 678	21 399
Subventions (annexe F)	202 961	165 182	189 170
Autres produits	-	20 122	22 240
	3 250 511	3 350 593	3 060 617
Charges d'exploitation			
Admission (annexe G)	374 926	394 561	327 678
Inspection professionnelle (annexe H)	458 904	349 006	480 969
Normes de pratique (annexe I)	295 375	302 721	318 676
Formation continue (annexe J)	584 912	657 718	421 110
Bureau du syndic (annexe K)	379 398	370 507	366 475
Conciliation et arbitrage (annexe L)	1 593	521	1 046
Comité de révision (annexe M)	8 152	7 991	5 955
Conseil de discipline (annexe N)	81 732	74 646	82 190
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe O)	18 636	16 132	17 117
Gouvernance et reddition de comptes (annexe P)	609 549	544 279	566 002
Communications (annexe Q)	252 393	245 865	248 559
Services aux membres (annexe R)	25 772	19 468	21 933
Comité de la formation (annexe S)	36 406	43 274	27 242
Conseil interprofessionnel du Québec	25 500	33 704	24 796
	3 153 248	3 060 393	2 909 748
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	97 263	290 200	150 869
Actif net investi en immobilisations (annexe U)	(101 900)	(63 056)	(50 774)
Fonds de développement de la profession (annexe V)	(28 000)	-	(5 400)
Fonds de stabilisation (annexe W)	-	694	794
Excédent des produits sur les charges	(32 637) \$	227 838	95 489

Évolution des actifs nets

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Fonds de prévention	Fonds de stabilisation	Fonds de développement de la profession	Fonds de réserve	Investis en immobilisations	Fonds d'administration	2020 Total	2019 Total
Solde au début	2 035\$	50 000\$	171 388\$	200 000\$	139 393\$	544 629\$	1 107 445\$	1 011 956\$
Excédent des produits sur les charges	32 250	694	-	-	(63 056)	257 950	227 838	95 489
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	-	106 682	(106 682)	-	-
Affectations d'origine interne	694	(694)	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin	34 979\$	50 000\$	171 388\$	200 000\$	183 019\$	695 897\$	1 335 283\$	1 107 445\$

Situation financière

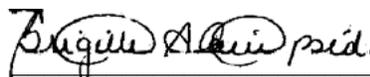
AU 31 MARS 2020

Actif	2020	2019
Actif à court terme		
Encaisse	2 218 606 \$	3 214 076 \$
Débiteurs (note 3)	130 224	78 959
Charges payées d'avance	85 500	45 219
	2 434 330	3 338 254
Placements, au coût (note 4)	765 620	721 460
Immobilisations (note 5)	103 550	139 393
Actifs incorporels (note 6)	79 469	-
	3 382 969 \$	4 199 107 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	635 966 \$	837 667 \$
Produits perçus d'avance (note 8)	1 380 538	2 230 581
Apports reportés (note 9)	31 182	23 414
	2 047 686	3 091 662
Actifs nets		
Fonds de prévention	34 979	2 035
Fonds de stabilisation	50 000	50 000
Fonds de développement de la profession	171 388	171 388
Fonds de réserve	200 000	200 000
Fonds d'immobilisations	183 019	139 393
Fonds d'administration	695 897	544 629
	1 335 283	1 107 445
	3 382 969 \$	4 199 107 \$

Engagements contractuels (note 10)

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

Flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Activités de fonctionnement	2020	2019
Excédent des produits sur les charges	227 838 \$	95 489 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	51 703	50 774
Amortissement des actifs incorporels	11 353	-
	290 894	146 263
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(1 135 522)	257 647
	(844 628)	403 910
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 860)	(90 364)
Acquisition d'actifs incorporels	(90 822)	-
Variation nette des placements	(44 160)	(122 480)
	(150 842)	(212 844)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(995 470)	191 066
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 214 076	3 023 010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 218 606 \$	3 214 076 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2020

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds de prévention représente les surplus du fonds de stabilisation des primes de La Capitale qui excède un total de 50 000 \$. Ce fonds peut être utilisé sans restriction en faisant la demande suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre.

Le fonds de stabilisation des primes d'assurance est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures. Puisque le fonds de stabilisation a atteint la somme de 50 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds sont transférés au fonds de prévention de l'Ordre et peuvent être utilisés par résolution du conseil d'administration sans restriction.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les produits provenant d'amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les produits provenant des cotisations et des admissions, les revenus de placements et les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actifs incorporels

Le site web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

3. Débiteurs

	2020	2019
Clients	73 304 \$	75 356 \$
Intérêts courus	6 885	3 603
Subvention à recevoir	50 035	-
	130 224 \$	78 959 \$

4. Placements, au coût

	Juste valeur	2020	2019
Fonds du programme de responsabilité	84 979 \$	84 979 \$	52 035 \$
Dépôts à terme, taux variant de 2,8 % à 3,33 %, échéant jusqu'en octobre 2023	305 946	298 150	298 150
Fonds mutuels	359 330	382 491	371 275
	750 255 \$	765 620 \$	721 460 \$

5. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	128 876 \$	114 170 \$	14 706 \$	17 974 \$
Matériel informatique	523 439	454 682	68 757	94 570
Système téléphonique	23 252	19 803	3 449	4 599
Améliorations locatives	44 999	28 361	16 638	22 250
	720 566 \$	617 016 \$	103 550 \$	139 393 \$

6. Actifs incorporels

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	90 822 \$	11 353 \$	79 469 \$	-\$

7. Crédoiteurs

	2020	2019
Fournisseurs et charges courues	72 640 \$	80 131 \$
Taxes de vente	183 095	313 467
Salaires, vacances et primes de départ à payer	224 437	218 124
Office des professions à payer	84 245	129 202
Assurances responsabilité à payer	71 549	96 743
	635 966 \$	837 667 \$

8. Produits perçus d'avance

	2020	2019
Cotisations	1 375 498 \$	2 221 101 \$
Formations, abonnements et autres	5 040	9 480
	1 380 538 \$	2 230 581 \$

9. Apports reportés

	Solde au 31 mars 2018	Encaissements	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2019
Subvention du Secrétariat des affaires autochtones	23 414 \$	122 915 \$	115 147 \$	31 182 \$

La subvention octroyée par le Secrétariat aux affaires autochtones doit servir à recruter des ressources alloctones qualifiées et autorisées à exercer des activités réservées par la loi sur la prestation de services aux Autochtones et à les former à une approche envers les Autochtones pertinente et sécurisante sur le plan

culturel. De plus, elle servira à engager des ressources autochtones dans des formations afin d'acquérir les compétences, les qualifications et les autorisations pour exercer certaines activités réservées aux psychoéducateurs. Les apports reportés représentent des ressources non dépensées relativement à ce dossier.

10. Créances interfonds, sans intérêt

	2020	2019
Fonds d'administration	(110 691) \$	(110 591) \$
Fonds de réserve	200 000	200 000
Fonds de développement de la profession	(89 309)	(89 409)
	-\$	-\$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 1 003 869 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Loyer	Autres	Total
2021	142 873 \$	87 151 \$	230 024 \$
2022	145 730	83 995	229 725
2023	148 645	82 579	231 224
2024	151 618	82 579	234 197
2025	63 694	15 005	78 699
	652 560 \$	351 309 \$	1 003 869 \$

12. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent

l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des obligations dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

Renseignements complémentaires

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Annexe A - Cotisations annuelles	Budget	2020	2019
Membres actifs	2 473 000\$	2 467 942\$	2 303 878\$
Membres recrues	80 000	75 847	81 171
Membres inactifs	46 000	50 729	49 166
Membres hors-Québec	2 000	3 214	3 020
Membres hors-Canada	3 000	2 236	2 333
Membres retraités	6 000	5 255	4 784
Membres avec limitation d'exercice	-	1 188	-
Frais d'admission - retard	-	11 300	10 839
Frais d'admission - versements multiples	-	10 290	10 894
Admissions régulières - réinscription au tableau	5 000	7 250	6 775
	2 615 000\$	2 635 251\$	2 472 860\$

Annexe B - Admission

Registre des étudiants - candidat à la profession	1 000\$	1 800\$	1 410\$
Admissions régulières - droits d'entrée	32 000	35 580	34 600
Admissions régulières - Frais d'ouverture de dossier	20 000	20 280	22 260
Admission équivalence - supervision de stage	10 000	18 323	4 739
Accréditation à la médiation familiale	-	65	650
Admission équivalence - frais d'étude de dossier	12 000	13 780	16 350
	75 000\$	89 828\$	80 009\$

Annexe C – Formation continue	Budget	2020	2019
Inscriptions formations en salle	65 000 \$	54 378 \$	53 141 \$
Inscriptions formations en ligne	-	9 994	-
Inscriptions formations captation	-	1 110	-
Inscriptions formations mixtes	-	2 423	-
Inscriptions formations supervision	-	1 350	-
Journées de formation continue	-	-	24 400
Congrès	120 000	125 529	-
Vente de documents aux membres	3 000	-	-
Abonnements au magazine	4 000	4 980	3 845
Catalogue Projets Miiró	-	29 759	-
	192 000 \$	229 523 \$	81 386 \$
Annexe D – Services aux membres			
Commandites	10 550 \$	12 455 \$	2 500 \$
Étudiants associés	21 000	18 915	17 485
	31 550 \$	31 370 \$	19 985 \$
Annexe E – Vente et location de biens et services			
Vente de produits aux membres	1 000 \$	1 031 \$	1 106 \$
Publicité – magazine	5 000	6 000	13 750
Publicité – site web	15 500	28 050	19 620
Prêt de services	5 500	5 328	5 328
	27 000 \$	40 409 \$	39 759 \$
Annexe F – Subventions			
MIFI	68 162 \$	45 160 \$	85 918 \$
SAA	134 799	115 147	103 252
Revenu Québec	-	4 875	-
	202 961 \$	165 182 \$	189 170 \$

Annexe G - Admission	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	208 876 \$	243 013 \$	206 204 \$
Personnel à contrat	-	-	865
Frais de déplacement et perfectionnement	2 000	1 791	2 853
Honoraires professionnels	17 000	17 869	11 106
Comité organisme accréditeur en médiation	-	4 620	4 819
Jetons de présence	8 000	8 962	8 695
Frais de réunion	-	262	308
Sélection du personnel	-	-	70
Projet MIFI	38 108	30 591	15 706
Exercice en société	5 000	2 137	6 293
Divers	9 000	2 559	1 828
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	86 942	82 757	68 931
	374 926 \$	394 561 \$	327 678 \$

Annexe H - Inspection professionnelle			
Salaires et avantages sociaux	341 000 \$	249 463 \$	339 679 \$
Jetons de présence	14 000	8 348	10 144
Frais de déplacement et perfectionnement	23 000	14 661	24 571
Honoraires professionnels	4 000	1 728	3 054
Frais de réunion	-	1 604	2 274
Sélection du personnel	-	-	70
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	76 904	73 202	101 177
	458 904 \$	349 006 \$	480 969 \$

Annexe I – Normes de pratique	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	215 670\$	228 629\$	232 905\$
Jetons de présence	3 500	1 986	2 616
Frais de déplacement et perfectionnement	4 000	2 171	3 210
Honoraires professionnels	5 000	2 862	11 245
Frais de réunion	-	443	3
Fournitures de bureau	-	-	172
Impression	500	2 594	502
Frais de comités	-	542	916
Sélection du personnel	-	-	70
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	66 705	63 494	67 037
	295 375\$	302 721\$	318 676\$
Annexe J – Formation continue			
Salaires et avantages sociaux	195 683\$	185 677\$	158 940\$
Frais de déplacement et perfectionnement	5 000	3 115	3 616
Honoraires professionnels	65 000	60 110	58 260
Frais de réunion	-	-	568
Fournitures de bureau	-	1 825	1 561
Location de salles	9 000	2 396	6 432
Frais annuels et d'utilisation VIA	-	1 624	2 973
Congrès	92 000	124 776	777
Magazine, revue scientifique et répertoire d'outils	73 300	81 069	88 197
Journée de la formation continue	-	-	11 131
Sélection du personnel	-	-	70
Frais Canopée	-	59 173	-
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	144 929	137 953	88 585
	584 912\$	657 718\$	421 110\$

Annexe K - Bureau du syndic	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	222 256\$	205 819\$	198 782\$
Frais de déplacement et de perfectionnement	10 000	3 987	5 668
Frais de réunion	-	1 135	538
Honoraires professionnels	2 000	4 610	3 749
Frais légaux	61 000	75 235	75 560
Fournitures de bureau	2 500	1 734	2 751
Sélection du personnel	-	275	2 335
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	81 642	77 712	77 092
	379 398\$	370 507\$	366 475\$
Annexe L - Conciliation et arbitrage			
Salaires et avantages sociaux	878\$	412\$	826\$
Jetons de présence	600	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	115	109	220
	1 593\$	521\$	1 046\$
Annexe M - Comité de révision			
Salaires et avantages sociaux	4 391\$	2 034\$	2 551\$
Jetons de présence	2 000	1 472	1 449
Frais de déplacement et perfectionnement	-	2 716	34
Frais de réunion	-	93	668
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	1 761	1 676	1 253
	8 152\$	7 991\$	5 955\$

Annexe N – Conseil de discipline	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	44 784\$	20 187\$	47 220\$
Jetons de présence	9 500	6 355	6 222
Frais de déplacement et perfectionnement	1 000	1 238	2 630
Honoraires professionnels	9 000	30 682	7 386
Frais de réunion	1 000	247	830
Frais de publication	-	280	612
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	16 448	15 657	17 290
	81 732\$	74 646\$	82 190\$
Annexe O – Exercice illégal et usurpation de titre			
Salaires et avantages sociaux	8 781\$	4 123\$	8 414\$
Honoraires professionnels	6 300	8 625	5 102
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	3 555	3 384	3 601
	18 636\$	16 132\$	17 117\$
Annexe P – Gouvernance et reddition de comptes			
Salaires et avantages sociaux	401 616\$	360 395\$	383 539\$
Jetons de présence	34 000	24 215	21 333
Frais de déplacement et perfectionnement	25 000	19 833	15 484
Frais de réunion	6 000	7 294	7 915
Fournitures de bureau	7 000	760	356
Rapport annuel	6 000	4 298	5 060
Honoraires professionnels	10 000	13 324	13 250
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	119 933	114 160	119 065
	609 549\$	544 279\$	566 002\$

Annexe Q – Communications	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	148 216\$	154 405\$	152 991\$
Frais de déplacement et perfectionnement	1 000	597	320
Honoraires professionnels	-	810	-
Frais de communication	20 000	15 670	6 832
Journée de la psychoéducation	21 000	13 769	18 326
Site Internet	-	6 000	7 580
Commandite	8 000	2 685	904
Fournitures de bureau	-	-	179
Outils et matériel promotionnel	-	360	7 505
Frais légaux	-	-	1 593
Sélection du personnel	-	-	42
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	54 177	51 569	52 287
	252 393\$	245 865\$	248 559\$
Annexe R – Services aux membres			
Salaires et avantages sociaux	10 982\$	9 216\$	7 084\$
Personel à contrat	-	-	541
Prix et bourses	10 000	6 055	9 365
Frais de réunion	500	114	329
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	4 290	4 083	4 614
	25 772\$	19 468\$	21 933\$
Annexe S – Comité de la formation			
Salaires et avantages sociaux	23 371\$	33 555\$	18 262\$
Jetons de présence	-	408	1 358
Frais de déplacement et perfectionnement	3 500	116	655
Frais de réunion	-	118	1 208
Sélection du personnel	-	-	28
Quote-part des charges d'administration (annexe T)	9 535	9 077	5 731
	36 406\$	43 274\$	27 242\$

Annexe T - Autres charges	Budget	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	115 137\$	140 217\$	128 090\$
Frais de représentation et de déplacement	25 000	8 728	7 240
Frais de perfectionnement	4 000	1 352	770
Loyer et aménagements	150 000	152 346	144 484
Taxes et assurances	4 000	3 630	3 608
Impression externe	3 000	567	670
Photocopieur	9 000	6 631	7 678
Frais de courrier	10 000	12 330	10 202
Télécommunications	11 000	11 500	9 755
Location des serveurs et matériel informatique	20 000	20 565	19 217
Frais de gestion de placements	7 000	4 331	6 031
Soutien technique et programmation de système	17 000	17 383	19 298
Fournitures de bureau	18 000	12 033	17 916
Frais bancaires et de cartes de crédit	86 000	66 846	85 410
Sélection du personnel	7 500	24 352	9 675
Honoraires légaux	7 500	7 216	13 438
Honoraires comptabilité	15 000	1 064	10 890
Personnel à contrat	-	6 100	757
Autres honoraires	15 000	16 463	4 175
Salaires projet SAA	134 799	92 605	85 502
Avantages sociaux projet SAA	-	18 528	13 269
Frais de déplacement projet SAA	-	1 982	1 781
Frais généraux projet SAA	-	2 032	2 700
Divers	8 000	6 032	4 327
	666 936\$	634 833\$	606 883\$

Annexe T - Autres charges (suite)	Budget	2020	2019
Répartition des charges d'administration			
Admission (annexe G)	(86 942)\$	(82 757)\$	(68 931)\$
Inspection professionnelle (annexe H)	(76 904)	(73 202)	(101 177)
Normes de pratique (annexe I)	(66 705)	(63 494)	(67 037)
Formation continue (annexe J)	(144 929)	(137 953)	(88 585)
Bureau du syndic (annexe K)	(81 642)	(77 712)	(77 092)
Conciliation et arbitrage (annexe L)	(115)	(109)	(220)
Comité de révision (annexe M)	(1 761)	(1 676)	(1 253)
Conseil de discipline (annexe N)	(16 448)	(15 657)	(17 290)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe O)	(3 555)	(3 384)	(3 601)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe P)	(119 933)	(114 160)	(119 065)
Communications (annexe Q)	(54 177)	(51 569)	(52 287)
Services de membres (annexe R)	(4 290)	(4 083)	(4 614)
Comité de la formation (annexe S)	(9 535)	(9 077)	(5 731)
	(666 936)\$	(634 833)\$	(606 883)\$
Annexe U - Actif net investi en immobilisations			
Amortissement des améliorations locatives	(5 500)\$	(5 612)\$	(4 911)\$
Amortissement du matériel informatique	(53 850)	(40 244)	(42 050)
Amortissement du mobilier de bureau	(4 000)	(4 697)	(2 663)
Amortissement du système téléphonique	(1 150)	(1 150)	(1 150)
Amortissement site web	(37 400)	(11 353)	-
	(101 900)\$	(63 056)\$	(50 774)\$
Annexe V - Fonds de développement de la profession			
Révision des processus d'inspection	(28 000)\$	- \$	(5 400)\$
Annexe W - Fonds de stabilisation			
Intérêts	- \$	694 \$	794 \$



**Ordre des psychoéducateurs
et psychoéducatrices du Québec**

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau
510, Montréal (Québec) H3M 3E2
514 333-6601 ou 1 877 913-6601

info@ordrepsed.qc.ca

ordrepsed.qc.ca



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC